



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7587<sup>e</sup>** séance

Jeudi 17 décembre 2015, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Lew . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Manuel
	Chili . . . . .	M. Valdés Pulido
	Chine . . . . .	M. Zhao Yong
	Espagne . . . . .	M. de Guindos Jurado
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Sapin
	Jordanie . . . . .	M. Malhas
	Lituanie . . . . .	M. Krivas
	Malaisie . . . . .	M. Ahmad Husni Hanadzlah
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Osborne
	Tchad . . . . .	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants. Leur présence aujourd'hui illustre l'importance du thème que nous allons examiner ensemble.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, du Costa Rica, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Égypte, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Iraq, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liban, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, du Maroc, du Nicaragua, de la Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Sénégal, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, du Tadjikistan, du Togo, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Je-Yoon Shin, Président du Groupe d'action financière, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je souhaite d'emblée remercier le Gouvernement des États-Unis d'avoir pris l'initiative de convoquer la première réunion jamais organisée au Conseil de sécurité de ministres des finances. Je me félicite de la décision que vous avez prise, Monsieur le Président, de porter notre attention sur la lutte contre le financement du terrorisme. Tandis que Daech et d'autres groupes propagent leur propagande de haine et multiplient

les attaques meurtrières, nous devons unir nos forces pour les empêcher de mettre la main sur de nouvelles ressources et de les déployer pour provoquer de nouveaux malheurs.

Nous savons quels sont les défis que nous devons relever. Les terroristes tirent parti des faiblesses des régimes financiers et des réglementations en place pour lever des fonds. Ils contournent les voies officielles pour ne pas être détectés et ils se servent des nouvelles technologies et des nouveaux outils pour transférer des ressources. Ils ont établi des liens très destructeurs et très profitables avec les cartels de la drogue et les syndicats du crime, entre autres. Et ils détournent à leur profit des causes charitables, trompant ainsi les personnes qui font des dons. Ils sont très habiles et jusqu'ici ils n'ont que trop réussi à financer leurs actes odieux.

Au fil des ans, nous avons fait des progrès pour identifier et limiter les diverses méthodes de financement des terroristes, bien souvent en prenant des mesures pour empêcher que les fonds ne leur parviennent. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité affirment clairement la volonté de la communauté internationale de s'attaquer au financement du terrorisme. Les États Membres sont toujours plus nombreux à signer et à ratifier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des lois qui érigent en crime le financement du terrorisme et à mettre en place et renforcer des systèmes de réglementation pour endiguer les flux financiers à destination des terroristes. Le Groupe d'action financière a étendu son attention et sa fonction de conseil à tout l'ensemble des méthodes de financement du terrorisme.

Pourtant, il faut faire davantage. Les terroristes continuent d'adapter leurs tactiques et de diversifier leurs sources de financement. Aujourd'hui, Daech gère une économie de plusieurs millions de dollars dans les territoires sous son contrôle. Les terroristes de Daech obtiennent de l'argent grâce au commerce du pétrole, à l'extorsion de fonds, aux convoyeurs de fonds clandestins, aux enlèvements contre rançon, à la traite de personnes, au trafic d'armes et au racket. Ils se livrent au pillage et revendent des biens culturels inestimables, profitant de manière éhontée de la destruction du patrimoine commun de l'humanité. Daech utilise la portée des médias sociaux pas seulement pour la radicalisation et le recrutement mais aussi pour lever des fonds. D'autres organisations terroristes de par le monde, de Boko Haram aux Chabab en passant par les Taliban, suivent

son exemple. Ils recourent de plus en plus à des artifices pour lever et transférer des fonds, brouiller les pistes et ne laisser aux gouvernements et au secteur privé que peu d'éléments de preuve leur permettant de détecter l'argent sale ou de remonter les filières de financement.

De la même manière que les groupes terroristes innovent et se diversifient, la communauté internationale doit garder une longueur d'avance dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce ne sera pas facile. Beaucoup d'États doivent encore mettre en place les régimes juridiques, les institutions et les compétences nécessaires pour identifier et geler les sources de financement et les avoirs des terroristes. La mise en œuvre des résolutions clefs du Conseil de sécurité sur ce sujet demeure faible dans de nombreuses régions du monde. Le secteur privé et la société civile sont souvent écartés des efforts pour bâtir le consensus et la confiance, risquant ainsi de devenir des maillons faibles. Dans certains cas, l'interprétation erronée ou la mauvaise application des normes internationales a conduit à des violations de la procédure légale, ce qui a sapé la confiance et porté atteinte aux partenariats avec les communautés clefs qui doivent efficacement régler le problème.

Le projet de résolution que doit adopter aujourd'hui le Conseil de sécurité contribuera à intensifier nos efforts, à déterminer les nouvelles vulnérabilités et à promouvoir des réglementations plus fortes et plus efficaces, tenant dûment compte des droits de l'homme. Je voudrais proposer que l'attention se porte sur au moins cinq autres domaines.

Premièrement, nous devons accroître la coopération internationale et partager l'information et les compétences, notamment pour stopper le transfert et le commerce illicites des biens culturels. Lorsque les États n'ont pas les compétences ni les ressources pour renforcer leurs systèmes, la communauté internationale devrait se proposer de renforcer efficacement leurs capacités.

Deuxièmement, nous allons étendre la politique de l'ONU pour lutter contre le financement du terrorisme, qui est menée à l'heure actuelle par le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Ce dernier coordonne les activités de plusieurs entités dans ce domaine, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office contre la drogue et le crime et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011)

concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme va également axer son attention sur les programmes de lutte contre le financement du terrorisme.

Troisièmement, nous devrions travailler en lien plus étroit avec le secteur privé et les organisations caritatives pour détecter les transactions suspectes et investir dans des systèmes de réglementation crédibles et gérables pour bloquer les fonds des terroristes.

Quatrièmement, j'ai l'intention de diriger, comme me l'a demandé le Conseil, des consultations au niveau stratégique au sein de l'ONU sur la gravité de la menace, et notamment sur les sources de financement de ces groupes. Et je rendrai compte de nos conclusions au Conseil dans les 45 jours.

Cinquièmement, et c'est très important, tout en combattant les terroristes, nous devons aussi prendre des mesures spéciales pour veiller à ne pas nuire aux migrants ou aux réfugiés ni à leurs communautés d'origine. L'année dernière, les pays en développement ont reçu plus de 400 milliards de dollars venant des transferts de fonds envoyés par les migrants vivant à l'étranger. C'est plus du triple du montant total de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale.

Les transferts de fonds envoyés par les travailleurs immigrés sont vitaux. À titre d'exemple, 60 % des revenus d'une famille somalienne moyenne proviennent de l'étranger. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) contient plusieurs engagements à veiller à ce que les transferts de fonds soient plus rapides, moins coûteux et plus sûrs, tout en tenant pleinement compte des mesures pour combattre le financement du terrorisme. Faisons en sorte que les mesures pour arrêter les flux financiers illicites ne portent pas atteinte à la réalisation des objectifs de développement durable.

Je me félicite une fois de plus du projet de résolution d'aujourd'hui et de cette démonstration sans précédent de la volonté de la communauté internationale. J'invite instamment le Conseil à compléter l'initiative de ce jour par une action concrète pour faire en sorte que la séance historique d'aujourd'hui ferme effectivement les canaux de financement des groupes terroristes, empêche des attentats et contribue à l'avènement d'un monde plus sûr pour tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et de son ferme appui au projet de résolution.

Je donne maintenant la parole à M. Shin.

**M. Shin** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette occasion inédite de prendre la parole devant le Conseil afin de souligner à quel point il importe que les pays prennent d'urgence des mesures pour appliquer les règles définies par le Groupe d'action financière (GAFI) pour lutter contre le financement du terrorisme et ainsi contribuer à vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Le terrorisme a besoin d'argent. L'EIIL fonctionne comme un État et assure tous les services qui sont attendus d'un État. C'est pourquoi l'EIIL a besoin de davantage d'argent que d'autres groupes terroristes. L'argent est son plus gros point faible. Couper ses canaux de financement est au cœur de toute stratégie efficace pour vaincre l'EIIL. Priver l'EIIL de ses ressources financières nuit à sa capacité de recruter des combattants. L'EIIL a besoin d'avoir accès au système financier pour faire circuler l'argent et payer son approvisionnement. L'EIIL détourne l'argent des œuvres caritatives et des organismes d'envoi de fonds et a besoin de faire circuler de grandes quantités de liquidités. Le renseignement financier peut permettre de connaître la structure des groupes terroristes, les activités des terroristes pris individuellement et leurs réseaux logistiques et de soutien.

Quelle est la contribution du GAFI et qu'a-t-il accompli? Il a mis en place un cadre mondial de normes pour lutter contre le financement du terrorisme, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Presque toutes les juridictions se sont engagées à appliquer les normes du GAFI et sont évaluées par leurs pairs. Nous citons nommément et publiquement les juridictions qui ne prennent pas les mesures requises, ce qui permet d'avertir les autres juridictions et les banques des risques qui existent et de décourager les investissements étrangers. Jusqu'à présent, le GAFI a soumis plus de 80 juridictions à ce processus et a publiquement désigné 58 juridictions. Depuis lors, 43 d'entre elles ont effectué les réformes nécessaires.

Notre objectif est de protéger l'intégrité du système financier et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de refuge pour les fonds destinés à financer le terrorisme. Au cours des six derniers mois, le GAFI a examiné la mise en œuvre des mesures de lutte contre

le financement du terrorisme dans 196 juridictions. Presque toutes ces juridictions ont érigé en infraction le financement du terrorisme et peuvent imposer des sanctions financières ciblées. Rien qu'au cours des deux derniers mois, la moitié de ces juridictions dans lesquelles nous avons recensé de graves problèmes ont introduit des lois d'urgence pour y remédier. Mais cela ne suffit pas. Seules 33 juridictions ont prononcé des condamnations pour financement du terrorisme, et la plupart de juridictions agissent trop lentement quand il s'agit d'appliquer les mesures relatives au gel des avoirs imposées par l'ONU, avec des retards qui vont de deux jours à un mois. Toutes les juridictions doivent se concentrer d'urgence sur l'application effective des normes du GAFI et ne pas se contenter d'adopter des lois et des règlements.

L'utilité de ces mesures est incontestable. Ce samedi, le GAFI a convoqué une réunion d'experts opérationnels qui travaillent dans les unités du renseignement financier et dans les services de police, de sécurité et de renseignement. Ils ont expliqué comment les renseignements financiers provenant du secteur privé les avaient aidés à traquer les terroristes responsables d'attentats perpétrés récemment, ce qui a permis de prévenir d'autres attaques. Nous avons également entendu parler de cas où le blocage du financement du terrorisme avait porté atteinte à la capacité de groupes terroristes à préparer des attentats.

Dimanche, les membres du GAFI, l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres se sont réunis pour tirer les enseignements de récentes attaques, en se concentrant sur la capacité opérationnelle des membres à lutter contre le financement du terrorisme. La conclusion la plus importante de cette réunion est qu'il faut échanger les informations plus rapidement et plus efficacement au sein des différents organismes et juridictions et entre les différents organismes et juridictions, ainsi qu'avec le secteur privé.

Au cours des six prochaines semaines, nous allons recueillir des informations auprès des membres du GAFI sur les risques de financement du terrorisme auxquels ils sont confrontés, les défis auxquels ils font face s'agissant du partage de renseignement financier et sur la façon dont ils essaient d'y remédier. Cela nous aidera à coopérer pour surmonter les obstacles à l'échange d'informations. Nous savons par exemple que le fait qu'il y a différentes lois concernant la protection des données signifie que les banques, l'une de nos

principales sources de renseignement, ne sont souvent pas autorisées à échanger des informations à travers les frontières, même au sein de la même organisation, et encore moins avec d'autres banques ou les autorités. Nous allons également recueillir et échanger les informations concernant les signaux d'alarme – indicateurs du financement du terrorisme –, pour aider le secteur privé à détecter et à signaler toute transaction suspecte.

Le GAFI a toujours travaillé en étroite collaboration avec les Nations Unies. En octobre, nous avons révisé nos normes pour tenir compte de la résolution 2178 (2014), qui porte sur les combattants terroristes étrangers. Grâce au mandat robuste octroyé aujourd'hui par le Conseil de sécurité, nous allons prendre des mesures supplémentaires pour renforcer ces efforts par l'intermédiaire du réseau mondial du GAFI, et nous continuerons à promouvoir une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des sanctions financières ciblées. L'appui visible de l'ONU nous aide à faire pression sur les membres pour qu'ils appliquent efficacement les normes du GAFI.

Enfin, le GAFI est un groupe d'action dont le mandat est limité dans le temps. En conséquence, notre action est ciblée et nous pouvons faire montre de plus de souplesse et de capacité d'adaptation. Mais cela signifie également que nous sommes tributaires de la bonne volonté et de l'appui des membres pour appliquer et évaluer les normes du GAFI et pour ce qui est du partage de leurs connaissances concernant l'évolution des menaces. Nous avons besoin d'un appui solide des ministres des finances pour mener à bien nos travaux. Par conséquent, je voudrais conclure en remerciant les membres du Conseil de sécurité, et l'ensemble de nos membres, de leur appui à notre travail, qui revêt la plus haute importance.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Je-yoon Shin de son exposé et du travail important effectué par le Groupe d'action financière pour mobiliser le monde entier afin de lutter contre ce problème. Nous espérons que la séance et le projet de résolution d'aujourd'hui contribueront à améliorer l'efficacité de notre action.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/972, qui contient un projet de résolution déposé par l'Albanie, l'Allemagne, l'Angola, l'Arabie Saoudite, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, le Costa Rica, la Croatie, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis

d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Iraq, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, la Lettonie, le Liban, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, le Maroc, le Monténégro, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République arabe syrienne, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, le Togo, la Tunisie, la Turquie et le Venezuela (République bolivarienne du).

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2253 (2015).

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire au Trésor des États-Unis.

Nous nous réunissons à un moment important et dans un contexte historique. C'est la toute première fois que les ministres des finances se réunissent dans le cadre d'une séance officielle du Conseil de sécurité. Cette réunion sans précédent met en relief l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme, l'engagement de la communauté internationale à détruire l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et le rôle essentiel que jouent les ministères des finances et la communauté financière internationale dans son ensemble dans cette lutte.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son leadership et l'ONU de son engagement en faveur de cet effort important. Je remercie également le Président du Groupe d'action financière (GAFI), Je-Yoon Shin, d'avoir fait ce long voyage et de tout ce que fait le GAFI pour contrer les

menaces terroristes. Je voudrais en outre remercier l'Ambassadrice Power des efforts qu'elle a déployés pour organiser la réunion d'aujourd'hui et mettre au point la résolution que nous venons d'adopter, qui va nous aider à protéger le système financier international contre tout abus et toute exploitation par les terroristes. Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui sont dans cette salle du Conseil d'être venus ici pour signaler notre détermination collective, dont la plupart ont fait un long voyage pour assister à présente séance.

Je tiens à réaffirmer la détermination inébranlable des États-Unis d'Amérique à priver l'EIIL de tout accès aux ressources économiques et au système financier international, et à collaborer avec la communauté internationale pour recourir aux mesures prévues dans la résolution 2253 (2015) adoptée aujourd'hui, ainsi qu'aux outils que nous avons mis au point au cours des 14 dernières années pour rendre le monde plus sûr face à l'EIIL et à d'autres groupes terroristes meurtriers.

Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis et leurs partenaires internationaux se sont engagés à lutter contre le terrorisme avec tous les outils à leur disposition. Dès le début, nous avons reconnu qu'il fallait cibler les ressources financières des réseaux terroristes et les priver des fonds dont ils ont besoin pour recruter, entraîner, voyager, équiper et tuer. Depuis lors, nous avons considérablement renforcé la transparence et la résilience du système financier international et mis au point des outils pour suivre à la trace et perturber les circuits de financement du terrorisme. Les résultats sont réels. Les organismes de réglementation et les institutions financières sont beaucoup plus sophistiqués et plus sensibles à la menace que représente le financement du terrorisme, et ils ont rendu plus difficiles le placement et le transfert de fonds par les groupes terroristes tels qu'Al-Qaïda et le Hezbollah. Notre système financier est plus transparent, plus résilient et plus solide en conséquence.

Nous avons découvert et coupé l'un après l'autre les canaux de soutien à Al-Qaïda, tarissant les sources de financement de ses affiliés et réduisant leur capacité à planifier et exécuter des attaques. Nous avons également amélioré notre capacité à utiliser ces moyens de manière efficace et sophistiquée contre d'autres menaces financières illicites, comme en atteste tout particulièrement le succès des efforts multilatéraux que nous avons déployés pour amener l'Iran à la table des négociations concernant son programme nucléaire.

Mais nous avons également vu les menaces terroristes évoluer de façon dangereuse. Des tactiques différentes, comme les attaques et les fusillades commises par des loups solitaires, sont autant d'exemples dont nous avons été témoins sur le sol américain. De nouveaux groupes sont apparus avec des stratégies militaires et de propagande, recrutement et financement novatrices. L'EIIL est la manifestation la plus dangereuse de cette nouvelle menace. Depuis son apparition, ce groupe a terrorisé les populations iraquienne et syrienne, les habitants de Paris et d'ailleurs, et ses attaques ont fait d'innombrables morts et blessés de différents pays et religions. En coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, nos gouvernements luttent contre l'EIIL depuis un certain temps déjà. Mais nous savons tous qu'il nous faut faire davantage, ensemble, pour affaiblir et détruire cette force brutale de la terreur.

Depuis 2014, les États-Unis s'emploient à détruire l'EIIL en utilisant tous les aspects de la puissance américaine, comme le Président Obama l'a rappelé la semaine dernière. Un élément essentiel de la stratégie globale du Gouvernement des États-Unis consiste à utiliser les outils relatifs à la lutte contre le financement du terrorisme et à faire appel aux autorités financières pour mettre fin aux opérations de l'EIIL en l'isolant financièrement et économiquement. Comme beaucoup ici le savent, l'EIIL est une cible financière difficile. À la différence d'autres groupes terroristes, l'EIIL obtient une part relativement faible de ses fonds auprès de donateurs à l'étranger. Il tire, en effet, ses revenus d'activités et de ressources économiques dans les territoires qu'il contrôle. Ses modes de financement ont également évolué : à la conquête de territoires et au pillage des banques a succédé l'exploitation de flux de revenus plus réguliers. À ce jour, l'EIIL a engrangé environ 500 millions de dollars grâce au pétrole vendu sur le marché noir et de nombreux autres millions par la violence et l'extorsion.

Dans le même temps, l'EIIL a des vulnérabilités financières, et les États-Unis ont adapté leur approche pour s'y attaquer, prenant désormais pour cible ses nouvelles méthodes de financement. Parce qu'il doit contrôler des territoires, l'EIIL a besoin d'importantes sources de revenus réguliers pour payer les combattants, acheter des armes et fournir des services de base aux populations locales. Afin de maintenir son infrastructure pétrolière et son action militaire, il doit avoir accès au système financier international. Ces facteurs de dépendance offrent des possibilités d'attaque. Afin de

tarir les revenus et les sources de financement de l'EIIL, notamment les recettes tirées de la vente de pétrole, les forces armées des États-Unis œuvrent de concert avec les partenaires de la coalition pour s'attaquer à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en pétrole, ses champs de pétrole, ses raffineries et ses camions-citernes. Au cours du mois écoulé, près de 400 camions-citernes de l'EIIL ont ainsi été détruits.

Si ces attaques ont un effet réel et croissant, les États-Unis et la communauté internationale doivent également travailler en étroite collaboration avec les pays voisins de l'Iraq et de la Syrie pour renforcer la sécurité aux frontières et endiguer les mouvements transfrontières illicites. Afin de couper l'EIIL du système financier international, les États-Unis s'emploient avec leurs partenaires à cibler activement ses principaux intermédiaires financiers, sanctionnant plus de 30 de ses dirigeants et bailleurs de fonds. Des responsables américains ont coopéré avec le Gouvernement iraquien pour bloquer l'accès de l'EIIL au système financier iraquien, et en collaboration avec les services de police et des partenaires étrangers, ils ont travaillé avec des institutions financières en vue d'améliorer leurs capacités à détecter des activités associées aux sympathisants de l'EIIL.

Nous faisons des progrès pour ce qui est d'isoler financièrement l'EIIL, mais, si nous voulons réussir, nous devons tous intensifier nos efforts, tant individuellement que collectivement à l'échelon international. Aujourd'hui, nous avons adopté une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, qui fait fond sur les mesures antérieures et renforce les outils existants. Elle élargit la portée de la résolution 1267 (1999) relative aux sanctions contre Al-Qaida pour expressément mettre l'accent sur l'EIIL dans les critères de désignation, faisant de toute association avec ce groupe un motif de sanctions ciblées. Elle demande aux États Membres de s'assurer qu'ils disposent des outils juridiques nécessaires pour ériger en infraction le financement de terroristes et d'organisations terroristes, quelle qu'en soit la raison – recrutement, entraînement, voyage et autres activités –, même en l'absence de lien avec un acte terroriste précis. Elle demande aux États Membres de renforcer la coopération avec le secteur privé afin d'empêcher les terroristes d'utiliser le système financier, et encourage les gouvernements à améliorer l'échange d'informations entre et au sein des pays afin de ne pas manquer des informations cruciales sur des activités terroristes. La résolution 2253 (2015) est un pas en avant décisif, mais le vrai test sera déterminé par les mesures que chacun

d'entre nous prendra suite à son adoption. Nous avons besoin d'une mise en œuvre, d'une coordination et d'une application de la loi véritables de la part de chacun des pays représentés ici et de bien d'autres encore. Comme nous l'a montré l'action que nous avons menée à ce jour contre Al-Qaida, l'EIIL et d'autres groupes, les outils de lutte contre le financement du terrorisme exigent, si nous voulons qu'ils soient efficaces, une solide mise en œuvre au niveau national, une collaboration étroite avec les partenaires privés, ainsi qu'une coordination et un échange d'informations intenses au plan multilatéral.

L'importance de cette coordination a été illustrée cette année lorsque nous, au Département du Trésor des États-Unis, avons travaillé avec nos collègues français et européens en temps réel pour leur fournir plus de 1 300 « tuyaux » immédiatement après les attentats effroyables de Paris en janvier et en novembre. Ce type de coordination essentielle se poursuit, mais il nous faut également être prêts à adapter et à modifier nos outils à mesure que les groupes terroristes s'adaptent à l'action que nous menons. Les pays du monde, unis et œuvrant de concert, représentent une force plus puissante que nos actions individuelles. Nous devons également agir par l'intermédiaire d'autres organisations multilatérales. La semaine dernière, le Groupe d'action financière a tenu une réunion sur les enquêtes et les poursuites ouvertes contre ceux qui financent le terrorisme et a imposé des sanctions financières ciblées. Le Counter-ISIL Finance Group, qui est codirigé par les États-Unis, l'Italie et l'Arabie saoudite, vise, entre autres choses, à renforcer le partage de l'information dans le domaine de la lutte contre le financement des groupes affiliés à l'EIIL.

Alors même que nous poursuivons ce travail important, nous devons également rester fermes dans notre engagement à préserver la stabilité du système financier international et à élargir l'ouverture du secteur financier afin que les bienfaits de la croissance mondiale soient largement partagés. Ces deux objectifs, à savoir protéger le système financier des activités illicites tout en améliorant l'accès aux services financiers, sont complémentaires et non pas contradictoires, car nous savons que l'exclusion financière compromet l'intégrité de l'ensemble du secteur financier et que l'inclusion crée aux quatre coins du monde des parties prenantes désireuses d'œuvrer en faveur d'un changement positif.

Pour terminer, notre action commune en matière de lutte contre le financement du terrorisme au cours des 14 dernières années nous a montré que nous pouvons écartier la menace terroriste en constante évolution

qui se pose à long terme, mais que nous devons continuellement nous adapter et rester concentrés pour le faire. Le renforcement du régime de sanctions par la résolution qui vient d'être adoptée et la mise en œuvre stricte de la résolution et d'autres mesures de lutte contre le financement du terrorisme nous permettront de répondre à la menace terroriste, qu'elle vienne de l'EIL ou d'autres, tels qu'Al-Qaida, les Chabab, Boko Haram, le Hezbollah, le Front el-Nosra ou de nouveaux individus et groupes.

Une fois encore, je remercie les nombreux participants d'être venus de si loin pour assister à cette séance historique, et je leur sais gré de leur appui à cette résolution importante et à nos efforts de longue haleine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des finances de la Jordanie.

**M. Malhas** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Jacob Lew, de présider cette séance très importante. Mon pays apprécie grandement les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique, qui ont abouti à la tenue de la présente séance, qui est la première du genre dans toute l'histoire du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons aussi de l'adoption par consensus de la résolution 2253 (2015), qui intervient dans un contexte de multiplication d'actes terroristes partout dans le monde, provoquant la mort d'innocents et exacerbant les crises humanitaires, au mépris de la vie humaine et des valeurs morales. Je remercie aussi les délégations qui ont présenté le projet de résolution, en l'occurrence celles des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, des efforts qu'elles ont déployés conjointement à cet égard. Je remercie aussi le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que M. Je-Yoon Shin, de leurs exposés. Je tiens à réaffirmer notre appui au rôle important que joue le Groupe d'action financière et à sa coopération avec les États dans la lutte contre le terrorisme.

La résolution que nous venons d'adopter est déterminante étant donné ses dispositions spécifiques et les principaux axes sur lesquels elle s'appuie. En effet, la résolution dispose que le 1<sup>er</sup> Comité des sanctions contre Al-Qaida sera désormais connu sous le nom de Comité des sanctions contre Daech et Al-Qaida. La résolution a aussi élargi les conditions d'inscription sur la liste des

sanctions aux activités indiquant que telle personne, tel groupe, telle entreprise ou entité est associé à l'EIL (Daech) et non plus seulement à Al-Qaida. C'est sur ce point que la Jordanie a insisté au cours des négociations et qu'elle a appuyé, car cela répond à la réalité et reflète la détermination de la communauté internationale à faire front à la menace persistante que représente Daech pour le monde.

La Jordanie n'a eu de cesse d'insister sur le caractère central de la lutte contre le financement du terrorisme et du tarissement de ses sources, condition indispensable pour le succès de toute action globale menée contre le terrorisme. C'est pourquoi nous rappelons que la lutte contre le financement du terrorisme, notamment de l'organisation Daech, ne saurait être menée par un seul pays ou une seule institution. En effet, la diversité des sources de financement du terrorisme doit nous amener à envisager de mettre en place des mécanismes pour promouvoir les efforts des institutions nationales, et à exiger de ces dernières qu'elles coopèrent entre elles au niveau régional et international. Les organisations terroristes se livrent au commerce de pétrole et de ressources naturelles ainsi qu'au trafic d'objets appartenant au patrimoine, et tirent des revenus des enlèvements contre de rançon auxquels ils se livrent, des taxes imposées aux civils innocents et des extorsions de fonds. Et c'est l'absence de coordination aux niveaux international, régional et national qui, entre autres raisons, permet que ces organisations profitent de ces revenus. C'est pourquoi la délégation de mon pays, aux fins de la lutte contre le financement du terrorisme, insiste sur ce qui suit.

Il faut mettre en œuvre la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999; insister sur l'adhésion de l'ensemble des États à cette Convention qui érige en infraction et punit tout acte de financement du terrorisme et qui met l'accent sur la coopération judiciaire et l'échange de renseignements entre services spécialisés; s'assurer que les États s'engagent à veiller à ce que ni leurs nationaux ni les personnes se trouvant sur leur territoire ne mettent des ressources économiques à la disposition de ces organisations terroristes; demander aux comités des sanctions d'inscrire sur leur liste tout individu dont il a été dûment prouvé qu'il commet ces infractions; et mettre pleinement en œuvre les résolutions sur la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, en particulier la résolution 2199 (2015).



En outre, il faut veiller à ce que les individus inscrits sur la liste des sanctions établie par l'ONU ou les pays n'aient pas accès au système financier national; s'assurer du respect de l'embargo financier qui leur est imposé conformément aux résolutions pertinentes; continuer de demander aux pays donateurs, aux partenaires internationaux et aux institutions des Nations Unies compétentes de fournir toute l'aide nécessaire aux États pour leur permettre de lutter contre le financement du terrorisme et renforcer leurs capacités, notamment le rôle que jouent leur secteurs financier, public et privé; et poursuivre et juger les auteurs de ces infractions ou les remettre aux pays ayant compétence en la matière.

Je voudrais partager avec les membres certaines des dispositions prises dernièrement par les autorités jordaniennes en vue de la lutte contre le terrorisme. Tenant compte de toutes les conditions de sécurité prévalent dans la région et de l'expansion des organisations terroristes dans les pays voisins, les législateurs jordaniens, en vue de s'adapter à aux nouvelles réalités, ont érigé en infraction les actes de collecte de fonds, de financement ou de transfert de fonds en faveur d'organisations terroristes, traduisant en justice tout individu qui participe, finance, planifie, prépare ou appuie des activités terroristes, conformément à la loi amendée sur la lutte contre le terrorisme de 2014 et de la loi amendée sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de 2010.

En outre, les autorités du pays ont mis en place une série de mesures sécuritaires pratiques au niveau de tous les points de passage frontaliers pour empêcher le trafic et la vente de pétrole provenant des zones contrôlées par Daech en Syrie et en Iraq ou son transfert par le territoire jordanien ainsi que le trafic de biens culturels, étant donné que le commerce du pétrole et des biens culturels constitue la principale source de financement des organisations terroristes présentes en Syrie et en Iraq.

S'agissant du secteur financier, les autorités de mon pays ont relevé le niveau de vigilance, insisté sur la nécessité de renforcer l'état de préparation des banques et des bureaux de change pour prévenir le financement du terrorisme, et renforcé le partenariat entre les secteurs public et privé. Elles ont également pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les institutions financières et le secteur bancaire public et privé empêchent Daech et les autres organisations terroristes de passer par le système financier jordanien ou même international, sachant que la nouvelle loi sur

la réglementation des changes est maintenant conforme aux dispositions constitutionnelles qui ont présidé à son adoption. Suite à l'adoption de la résolution 2199 (2015) par le Conseil de sécurité, la Jordanie a pris nombre d'initiatives et organisé des réunions visant à lutter contre le trafic et le commerce des biens culturels. Ces mesures font partie des efforts que nous déployons au niveau international pour lutter contre le financement du terrorisme, sachant que la vente de biens culturels est la deuxième source de revenus de ces organisations terroristes.

Les odieux crimes perpétrés par les organisations terroristes, notamment Daech, montrent clairement que les terroristes visent à s'attaquer à nos valeurs et à nous empêcher de vivre en coexistence, et que la lutte contre le terrorisme est devenue maintenant effectivement une lutte mondiale qui exige que nous la menions en étant unis en paroles et en actes. En outre, la lutte contre Daech et d'autres groupes terroristes nécessite l'adoption d'une approche globale portant sur plusieurs aspects – militaire, sécuritaire et idéologique.

Je tiens à réaffirmer qu'il importe d'affaiblir les capacités de Daech, notamment financières, ce qui exige une action mondiale et des efforts collectifs sérieux à tous les niveaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Malhas de sa déclaration. Nous savons tous que la Jordanie assume un part importante du fardeau que représentent les réfugiés fuyant l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Je donne maintenant la parole au Ministre français des finances et des comptes publics.

**M. Sapin** (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de la présente réunion, qui nous permet d'avoir l'honneur de participer en tant que Ministre des finances à une réunion du Conseil de sécurité.

Il y a un mois, la France était frappée par des attentats terroristes d'une ampleur sans précédent sur le territoire français. Je veux ici remercier le monde entier, qui a eu à cette occasion des mots et des gestes de solidarité qui nous auront beaucoup touchés. Mais la France n'a pas été la seule frappée. Aucun pays n'y échappe, aucun continent n'est épargné, et, chaque mois qui passe, la liste de ces attaques barbares s'allonge inexorablement : Liban, Turquie, Tunisie, Égypte, dernièrement États-Unis. Dans le monde, depuis juin 2014, ce sont des milliers de femmes et d'hommes

qui ont perdu la vie dans des actes de terrorisme perpétrés par Daech ou les groupes qui lui ont prêté allégeance. Nous sommes donc, chacun le sait, tous concernés. Face à cette barbarie aveugle, chacun a le devoir d'agir.

Dans de tels moments, chacun d'entre nous doit mettre de côté ses particularités nationales pour unir ses efforts, faire progresser une volonté commune. Cette volonté commune, c'est ici, au Conseil de sécurité des Nations Unies, qu'elle s'exprime, parce que c'est ici que l'histoire de toutes les grandes crises s'est écrite. Et nous sommes aujourd'hui face à une crise d'une telle ampleur. Ce message, nous l'avons porté la semaine dernière à Bruxelles avec mes collègues européens, au cœur de cette autre construction éminemment collective de cette œuvre de volonté commune qu'est l'Union européenne. La menace terroriste est une menace pour le monde entier, mais elle est aussi une menace pour le projet européen compte tenu de ses conséquences. Les Européens doivent donc collectivement – ils ont décidé de le faire – se donner les moyens d'y faire face.

Demain, ici même, nos collègues des affaires étrangères se réuniront pour chercher une solution à la crise syrienne. Eux sont plus habitués que nous à se réunir dans cette salle. Mais c'est la même motivation qui nous anime, la même volonté qui nous guide : la sécurité de tous est de la responsabilité de tous. Nos collègues y contribuent en trouvant des solutions aux conflits armés. À nous d'y contribuer en tarissant l'argent qui finance ces conflits et en asphyxiant les terroristes qui s'en nourrissent.

Car l'originalité et la puissance de ce groupe terroriste tient au fait qu'il a amassé un butin de guerre exceptionnel reposant sur des sources diversifiées : contrebande, extorsions, trafics, Daech ne recule devant aucun crime pour se financer. Nous qui sommes rassemblés aujourd'hui, nous qui sommes, pour la plupart d'entre nous, des ministres des finances, notre rôle est justement de comprendre ces flux financiers pour y mettre fin. Tout doit être fait pour asphyxier financièrement le terrorisme.

La résolution 2253 (2015), que nous venons d'adopter, apporte des réponses concrètes. Elle reconnaît Daech comme l'entité à combattre. Elle identifie les moyens de financement spécifiques de cette entité terroriste : le commerce de pétrole, d'antiquités et d'œuvres d'art, les rapt et les rançons, les extorsions de fonds, la traite des êtres humains. Elle donne les moyens légaux de les stopper, par le gel des avoirs des personnes

ou des entités liées aux financements partout dans le monde.

Maintenant que cette résolution est adoptée, nous devons la mettre en œuvre le plus rapidement possible. Elle n'aura pas d'effet si elle ne conduit pas à de nouvelles désignations par le Conseil de sécurité. Il y a une liste de personnes et d'entités sanctionnées pour leurs liens avec Al-Qaida. Maintenant nous ciblons Al-Qaida et Daech; la liste doit donc s'allonger. La France attachera une importance particulière à la mise en œuvre effective et rapide de cette résolution.

Au-delà de Daech, l'autre leçon des attaques récentes, c'est que les terroristes trouvent sans cesse de nouvelles manières de se financer, y compris par de petites sommes. Notre responsabilité est qu'aucun d'entre eux ne puisse passer inaperçu. Je vois pour les ministres des finances trois défis.

Tout d'abord, nous devons rehausser l'efficacité de notre renseignement financier. Nous devons nous doter des capacités nécessaires pour traquer les flux financiers suspects. Il faut mieux intégrer nos cellules financières avec les services de renseignement et d'enquête. Il faut améliorer considérablement les échanges entre les cellules de renseignement financier de nos différents pays. Il est crucial que l'information soit mieux partagée, de manière plus complète et plus rapide : parfois, il ne faut que quelques heures pour éviter un attentat.

Il y a un deuxième défi, celui de l'anonymat. Pour qui veut transférer des fonds discrètement, il y a des méthodes traditionnelles, archaïques : le cash, l'or, les métaux précieux. Ces moyens de paiement doivent être certes mieux contrôlés. Mais aujourd'hui, celui qui veut transférer des fonds discrètement peut aussi le faire avec des méthodes très modernes, très innovantes. Les monnaies électroniques, les monnaies virtuelles constituent des risques nouveaux. Je parle d'expérience, récente et douloureuse : les attaques du 13 novembre à Paris ont été en grande partie financées à l'aide de cartes prépayées, qui ont permis des transferts et des paiements anonymes entre la Belgique et la France. Nous devons donc nous attaquer à ces failles : il ne s'agit surtout pas d'interdire ces paiements innovants, mais il faut supprimer leur anonymat.

Enfin, parce que le financement du terrorisme est multiple et protéiforme, c'est toute la société qui doit se mobiliser. Les acteurs privés doivent être tout aussi vigilants que le sont nos services. En France, nous avons

dès janvier dernier publié un appel à la vigilance des établissements financiers, pour les sensibiliser au risque de financement de groupes terroristes en lien avec Daech. Nous avons édité un guide spécifique à l'attention des associations, et j'ai écrit aux professionnels du marché de l'art pour leur signaler les risques de financement par Daech du trafic de ces objets archéologiques ou de ces objets artistiques. Je me félicite que le concept des appels à vigilance soit repris dans la résolution d'aujourd'hui. Je pense qu'il faut les généraliser.

Ce programme de travail est dense, les efforts sont devant nous. Je veux saisir l'opportunité de cette réunion pour remercier le Groupe d'action financière (GAFI), qui est au cœur du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme. Il dispose d'une vision claire des défaillances de ses membres en matière de criminalisation du financement du terrorisme ou en matière de gels d'avoirs. Au sommet du Groupe des Vingt (G20) d'Antalya, au lendemain des attaques du 13 novembre, les chefs d'État et de gouvernement ont donné un mandat très clair. Il n'est plus temps de tergiverser, il faut faire pression sur ces pays pour qu'ils rendent leurs dispositifs efficaces. Je remercie le Président du GAFI d'avoir tenu ce week-end à Paris une réunion exceptionnelle consacrée au financement du terrorisme.

Dès février, à la prochaine réunion des ministres des finances du G20, sous la présidence chinoise, j'espère que nous serons en mesure de prendre de nouvelles décisions, efficaces et puissantes. Un GAFI efficace, c'est une garantie d'application effective des décisions de l'ONU. De même, il est très important que les travaux du GAFI irriguent la réflexion dans ce bâtiment même de l'ONU. Trop souvent, nos institutions fonctionnent en vases clos : les diplomates parlent aux diplomates et les financiers parlent aux financiers. C'est aujourd'hui une occasion pour rompre ce cloisonnement.

Enfin, je veux terminer en saluant ici Jack Lew, qui a pris l'initiative de cette toute première réunion des Ministres des finances du Conseil de sécurité. J'espère que ce sera une première réunion féconde, parce que l'action en commun est la clef de l'efficacité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je présente à nouveau mes condoléances pour les terribles pertes causées par les récents attentats terroristes à Paris.

Je donne maintenant la parole au Ministre des finances du Chili.

**M. Valdés Pulido** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général et le Président du

Groupe d'action financière (GAFI) de leurs interventions, et nous remercions les États-Unis et la Fédération de Russie d'avoir promu la résolution 2253 (2015).

Le Chili remercie la présidence du Conseil d'avoir convoqué la présente séance, et il réaffirme sa volonté inchangée de contribuer à la lutte collective contre le terrorisme. Nous réitérons une fois de plus notre condamnation des actes, méthodes et pratiques terroristes et des opérations qui les financent, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les motifs ou les auteurs et où qu'ils se produisent.

Le groupe terroriste autoproclamé État islamique reste un facteur déstabilisateur dans le contexte des conflits en Iraq et en Syrie, et son expansion et sa présence dans d'autres pays et régions sont tout aussi alarmantes. C'est pourquoi nous devons unir nos efforts pour appliquer une stratégie multilatérale qui nous permette de mettre fin à ses activités.

Pour ce qui est du thème de la présente séance, nous devons accentuer nos efforts pour couper les financements de ces groupes, et garantir ainsi la mise en œuvre intégrale et effective des résolutions du Conseil de sécurité. Il est également fondamental de garantir l'application des normes contenues dans les recommandations du Groupe d'action financière.

Il ne sera pas facile d'interrompre le financement de l'autoproclamé État islamique, car une grande partie de ses revenus proviennent d'activités menées à l'intérieur du territoire qu'il contrôle, qui ne peuvent donc pas être détectées par le système financier officiel. C'est la raison pour laquelle nous devons concentrer nos efforts sur les activités menées à l'extérieur, notamment la commercialisation du pétrole, le paiement de rançons et la contrebande d'objets ayant une valeur culturelle ou historique, entre autres actes illicites. Pour y parvenir, il est fondamental que la résolution 2253 (2015) que nous avons adoptée aujourd'hui permette de poursuivre l'examen vigilant de l'évolution et des nouvelles tendances du financement du terrorisme.

D'autre part, nous considérons qu'il est important que les sanctions imposées à Al-Qaida et à d'autres groupes qui lui sont associés soient effectivement appliquées. Nous devons promouvoir l'échange opportun d'informations entre les pays s'agissant des

transactions financières de ces groupes terroristes, qu'elles soient réalisées par eux-mêmes ou, ce qui est plus important encore, par des tierces parties, et nous devons être vigilants face aux nouveaux défis qu'ils font naître chaque jour, comme par exemple la lutte contre le financement des combattants terroristes étrangers. Dans le cadre de ce travail, nous réaffirmons que la protection des droits de l'homme est une composante essentielle de la lutte contre le terrorisme. Les actions et efforts entrepris par les États doivent tous tenir compte des obligations qui leur incombent au titre du droit international, de la défense des droits de l'homme et de l'état de droit.

Enfin, je veux souligner, comme le Chili l'a indiqué pendant sa présidence du Conseil en janvier de cette année, qu'il est primordial de prendre acte du lien entre un développement sans exclusive et la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus, et cela a été démontré par de multiples processus de déstabilisation, que dans de nombreux cas – pas dans tous –, l'absence de développement sans exclusive aggrave les conflits. Il est essentiel de lutter plus énergiquement contre le manque de perspectives, sans que cela détourne notre attention de toutes les mesures immédiates que nous devons prendre pour mettre un terme au financement des groupes terroristes dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des finances du Chili de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Osborne, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Osborne** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer, à l'instar d'autres orateurs, par vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir proposé la présente séance, qui réunit pour la première fois de l'histoire de l'ONU les ministres des finances des pays membres du Conseil de sécurité. Je félicite également le Secrétaire général et le Président du Groupe d'action financière (GAFI) du rôle de premier plan qu'ils ont assumé s'agissant de la question dont nous sommes saisis.

Je voudrais pour commencer présenter moi aussi mes condoléances et les condoléances du peuple britannique aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie lors des terribles attaques commises à Paris, mais aussi à Ankara, à Beyrouth et en Californie, ainsi que dans l'avion russe qui ramenait chez eux des touristes revenant de Charm el-Cheikh. Ces actes de violence

étaient évidemment conçus pour nous intimider et nous diviser, mais ils ont échoué. Je crois qu'il est frappant que, dans cette salle même du Conseil de sécurité où les divisions du monde sont souvent les plus évidentes, ce soit aujourd'hui l'unité du monde qui est exposée. Loin de nous avoir divisés, les terroristes de Daech – l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – nous ont en réalité réunis. Nous sommes déterminés à mener le combat contre eux, à les priver de leur financement et à les vaincre.

Nous avons tous, autour de cette table, dû affronter la menace que représente le terrorisme. Au Royaume-Uni, au cours de la seule année écoulée, nos forces de sécurité ont déjoué sept complots visant les citoyens de notre pays. Mais je voudrais dire, en ces temps où les populations mettent en doute notre capacité à venir à bout de ces terroristes, que nous sommes déjà en train de les battre, et que nous progressons. Pendant l'année écoulée, la coalition qui s'est formée pour lutter contre Daech/l'EIIL a libéré plus de 40 % du territoire dont le groupe avait pris le contrôle en Iraq. Nous avons endigué le flux de combattants étrangers qui viennent gonfler ses rangs. Nous exploitons les vulnérabilités de son réseau financier et nous visons avec succès son approvisionnement en pétrole. Comme l'a déclaré ici-même, aux Nations Unies, le Premier Ministre britannique David Cameron en septembre, nous sommes à la tête des efforts menés pour lutter contre la propagande de Daech/l'EIIL, de manière que de moins en moins de personnes dans le monde soient contaminées par leur message de haine.

Nous savons que ceux qui cherchent à commettre des actes de terreur ne s'arrêteront pas, alors notre détermination à en triompher ne doit pas non plus faiblir. Lorsque nos valeurs de liberté et de démocratie sont menacées, lorsque des efforts sont déployés pour compromettre la paix et la sécurité internationales que le Conseil de sécurité s'efforce de protéger, nous devons tous nous unir pour condamner ces actions et prévenir une nouvelle tragédie.

Depuis que le Conseil a adopté la résolution 1267 (1999), la menace du terrorisme a évolué. Avec Daech, nous sommes confrontés à une menace d'un genre nouveau : le groupe opprime les populations des territoires dont il a le contrôle physique, incite les combattants terroristes étrangers à se rallier à sa cause dans des endroits comme la Syrie et l'Iraq – voire la Libye, désormais – et radicalise les individus pour les inciter à commettre des atrocités dans leur propre

pays. Il s'agit d'une nouvelle engeance de terroristes et d'une difficulté nouvelle pour nous, dirigeants de la communauté internationale, qui exige une riposte d'un genre nouveau. Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant important pour renforcer cette riposte. J'accueille très favorablement la résolution 2253 (2015), très complète, que nous avons adoptée aujourd'hui et je remercie le Secrétaire général et son équipe au Secrétariat du travail qu'ils ont accompli à cet égard. Je voulais brièvement évoquer les domaines que le Royaume-Uni considère indispensables au renforcement des efforts mondiaux pour lutter contre le financement du terrorisme et le financement de Daech et pour tirer le plein parti de la résolution 2253 (2015).

Premièrement, j'insiste pour que nous utilisions pleinement les outils dont nous disposons déjà pour lutter contre la menace du financement du terrorisme. En septembre, le Royaume-Uni a établi une liste de ressortissants britanniques qui s'étaient rendus en Syrie et a recommandé qu'ils soient inscrits sur la liste du régime de sanctions des Nations Unies. Aujourd'hui, j'appelle les autres États Membres à nous emboîter le pas, et à proposer l'inscription des individus qui font peser une véritable menace, de manière que leurs avoirs puissent être gelés dans le monde entier et que nous puissions leur couper les vivres avant qu'ils soient en mesure d'exécuter les actes de terrorisme qu'ils projettent.

Nous devons veiller à exploiter pleinement nos régimes de lutte contre le financement du terrorisme à l'intérieur de nos frontières également. Je partage l'avis que le Secrétaire général a exprimé tout à l'heure : nous devons veiller à ce que tous les États Membres disposent d'un régime qui pénalise le financement des terroristes, quel que soit le but du financement, et qu'ils appliquent intégralement et rapidement les sanctions édictées par les Nations Unies. C'est, il me semble, un élément extrêmement important qu'a également soulevé le Président du GAFI. Le décalage entre l'annonce et l'application des sanctions est crucial dans un monde où les mouvements financiers ne prennent que quelques secondes.

Au Royaume-Uni, nous nous sommes penchés avec une grande attention sur notre régime, et je suis en mesure de confirmer aujourd'hui que nous allons légiférer pour faire en sorte de pouvoir appliquer les sanctions des Nations Unies sans aucun délai. Comme tous les membres de l'Union européenne, nous sommes actuellement à la merci d'un processus européen

d'une lenteur excessive, et nous voulons œuvrer, avec nos partenaires de l'Union européenne, à rationaliser et accélérer ce processus, et à veiller à ce que, au niveau européen, nous soyons à même d'appliquer immédiatement les mesures contre les personnes et entités désignées par l'ONU.

Deuxièmement, je tiens à m'assurer que, face à l'évolution des menaces terroristes, notre riposte inclue également de nouvelles mesures. Certains intervenants nous ont déjà parlé aujourd'hui de la valeur que les champs pétrolifères syriens représentent pour Daech, puisque ces seuls champs fournissent chaque jour des millions de dollars à ce groupe terroriste. Selon les estimations, Daech perçoit des recettes quotidiennes de 1,5 million de dollars grâce à l'exploitation de ces sites. Nous savons déjà que l'intervention militaire que le Royaume-Uni, grâce à l'armée de l'air britannique, est fier de déployer avec ses alliés réussit à limiter cette ressource – l'argent du pétrole.

Mais nous, ministres des finances, voulons aussi agir. Nous devons être clairs, et c'est ce que nous faisons avec la résolution 2253 (2015) aujourd'hui : le régime des sanctions des Nations Unies peut être utilisé – et il le sera – non seulement contre les terroristes, mais également contre les intermédiaires, financiers ou autres, et contre tous ceux qui facilitent le commerce illégal de pétrole qui représente pour Daech l'une de ses principales sources de revenus. De la même manière, nous devons nous attacher avec la même intensité à lutter contre le négoce illégal de biens culturels, dont le Ministre des finances de la Jordanie a parlé avec tant d'éloquence. Nous assistons littéralement à un cambriolage : l'histoire de certains de ces pays est tout simplement dérobée à leurs peuples. Franchement, nous pouvons faire bien davantage que braquer les projecteurs sur l'opacité du commerce de biens culturels.

Mais alors même que nous limitons l'une des tentacules du réseau financier de Daech, nous savons naturellement qu'il va tenter d'en renforcer une autre, et nous devons donc être prêts à riposter face à l'évolution des moyens qu'il utilise pour satisfaire ses besoins financiers – par exemple les enlèvements contre rançon ou bien le recours à la criminalité organisée – et je suis ravi que la résolution 2253 (2015) soit très claire à cet égard également.

Je voudrais également que nous nous penchions sur de nouveaux moyens de collecter et de partager les informations aux plans international et national, entre les services de maintien de l'ordre et le secteur privé,

notamment nos systèmes bancaires. C'est un point qui a été soulevé par plusieurs orateurs et je crois qu'il revêt une grande importance. Le Royaume-Uni, qui accueille l'un des plus grands centres financiers au monde – peut-être même le plus grand –, prend des mesures pour veiller à mettre en place un tel partenariat avec le secteur financier, afin de lutter ensemble contre les flux financiers illicites.

Le troisième et dernier point que je souhaite soulever est le suivant : je voudrais m'assurer que les membres du Conseil continuent de réfléchir tous ensemble à la manière dont nous appliquons les recommandations relatives aux efforts à entreprendre pour lutter contre le financement du terrorisme. Puisque la menace terroriste évolue constamment, notre réponse face à elle doit également évoluer.

Je me félicite que le Groupe d'action financière ait tenu le week-end dernier une réunion spéciale axée tout particulièrement sur notre lutte collective contre le financement du terrorisme. En particulier, je me suis réjoui que le Groupe ait décidé de mettre à jour son rapport sur le financement de Daech tout en collaborant avec le Counter-ISIL Finance Group et d'autres entités.

Je pense qu'il serait utile que les Ministres des finances se réunissent de nouveau au Conseil de sécurité à un moment ou à un autre dans les mois à venir afin d'examiner l'évolution de la situation et d'envisager de nouvelles mesures. Que les choses soient claires : l'adoption d'une résolution est une chose, sa mise en œuvre en est bien évidemment une autre. Nous nous sommes tous engagés à faire rapport à l'ONU des progrès réalisés à cet égard. Il me semble que c'est là quelque chose que nous devons appliquer.

La priorité, me semble-t-il, doit être de veiller à tirer le meilleur parti des outils dont nous disposons; de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour contrer la menace spécifique que Daech fait peser sur nous; et de continuer à travailler tous ensemble afin de mettre au point notre riposte et d'en rendre compte à l'ONU jusqu'à ce que nous ayons entièrement détruit ce fléau.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souscris de tout cœur au fait que l'unité que nous affichons aujourd'hui doit se traduire dans notre volonté commune à lutter contre ce phénomène.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires économiques et de la compétitivité de l'Espagne.

**M. de Guindos Jurado** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je salue votre initiative, Monsieur le Président, d'inviter les Ministres des finances à se réunir au Conseil de sécurité en cette journée historique. De même, nous tenons à remercier le Secrétaire général et le Président du Groupe d'action financière (GAFI) de leurs contributions.

Nous félicitons tout particulièrement la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique d'avoir déposé la résolution 2253 (2015), qui vise à améliorer les outils dont dispose la communauté internationale pour lutter contre le financement du terrorisme international, à trois égards essentiellement.

La résolution place Daech au cœur du régime des sanctions de l'ONU; elle renforce et complète les obligations incombant aux États Membres, à la lumière des dernières recommandations du Groupe d'action financière; elle rend systématique la présentation de rapports, qui permettront de faciliter l'actualisation des connaissances et des renseignements dont disposent l'ONU et ses États Membres sur cette réalité.

La gravité et l'urgence de la menace que représente actuellement Daech justifient parfaitement la mise à jour du régime de sanctions et l'optimisation de son efficacité. C'est pourquoi nous accueillons avec beaucoup de satisfaction les mesures proposées dans la nouvelle résolution s'agissant du fonctionnement du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées.

L'Espagne est pleinement attachée aux principes fondamentaux de l'ONU, et notamment aux initiatives destinées à lutter contre le terrorisme en général, et contre le financement du terrorisme en particulier. Nous sommes très souvent tentés de considérer le terrorisme comme un problème qui ne concerne que les pays qui en sont directement victimes. Nous oublions pourtant que nous vivons dans un monde dont l'économie est mondialisée et interdépendante. Par conséquent, le risque que le système financier d'un pays puisse être utilisé pour acheminer des ressources destinées à financer le terrorisme existe dans tous les pays du monde.

Ceux qui financent le terrorisme profitent précisément de l'absence de surveillance des risques susceptibles d'exister dans certains pays pour en exploiter les systèmes financiers. C'est pourquoi je pense que l'un des premiers domaines dans lequel nous devons redoubler d'efforts, c'est la sensibilisation du

monde entier aux risques qui existent. Tous les pays sont exposés au risque d'être utilisés pour le transfert de fonds liés au terrorisme, et c'est pourquoi tous les pays doivent agir avec détermination et mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces.

La nature mondiale de la menace requiert nécessairement une réponse coordonnée permettant d'éliminer tout vide ou dysfonctionnement susceptible d'être exploité par les terroristes pour parvenir à leurs fins. C'est pourquoi il faut renforcer les moyens de communication et d'échange d'informations, aux niveaux bilatéral et multilatéral, et supprimer tous les obstacles et entraves existants, comme le demande la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui.

Pour une coordination efficace, il faut absolument et avant tout pouvoir compter sur des structures nationales capables de fournir les informations et les renseignements pertinents et indispensables pour prévenir et combattre ce fléau. Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, l'accès à l'information apparaît comme un élément essentiel. Il importe d'intensifier les efforts dans ce domaine et d'améliorer la transparence concernant les véritables détenteurs de fonds qui se dissimulent derrière des personnes et des entités morales.

C'est une tâche de longue haleine qui nous attend, mais nous devons l'aborder dans une perspective plus large, qui englobe non seulement le financement du terrorisme, mais également les aspects financiers de la radicalisation violente qui alimente ces organisations.

Daech a également besoin de fonds pour recruter de nouveaux adeptes. Il est essentiel que nous soyons en mesure d'enquêter sur les flux financiers et de les stopper à ce stade précoce.

Par ailleurs, les groupes terroristes profitent de l'évolution et du développement des nouvelles méthodes de paiement pour financer leurs activités criminelles. Face à cela, nous devons être capables de mettre en place des mécanismes nous permettant de surveiller et d'empêcher l'utilisation de ces instruments aux fins du financement du terrorisme.

Enfin, je voudrais souligner que le nouvel instrument que le Conseil de sécurité vient d'adopter aujourd'hui intègre des éléments renforçant l'un des principes essentiels de la lutte contre le terrorisme, à savoir le respect des droits de l'homme. Nous nous félicitons vivement que la nouvelle résolution fasse mention de l'importance que revêt le Bureau du Médiateur

et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires afin qu'il soit à même de s'acquitter de son mandat avec indépendance et efficacité. Nous espérons que, grâce à ce nouveau paragraphe figurant dans le projet de résolution, nous pourrions progresser en vue de parvenir à la pleine institutionnalisation du Bureau du Médiateur, qui joue en effet un rôle essentiel dans les travaux du Comité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des finances de l'Angola.

**M. Manuel** (Angola) (*parle en anglais*) : Nous appuyons pleinement l'initiative de la présidence des États-Unis et des coauteurs de convoquer la présente séance du Conseil de sécurité au niveau des Ministres des finances, car nous sommes convaincus qu'elle contribuera à l'élaboration de nouvelles mesures efficaces en vue d'atteindre nos objectifs communs en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

La lutte contre le terrorisme n'est pas une notion nouvelle. Depuis un certain temps, de nombreux pays combattent le terrorisme, qui coûte la vie à nombre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents à travers le monde et viole les droits de l'homme fondamentaux qui sont consacrés par l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

En tant qu'État Membre de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales, l'Angola demeure toujours très préoccupé par le terrorisme. Tout comme l'ONU, nous allons lutter contre ce fléau, car il ne s'agit pas d'un problème qui concerne un seul pays ou seule organisation, mais qui, au contraire, touche l'ensemble des citoyens du monde.

Au cours des dernières décennies, des avancées spectaculaires des technologies de l'information ont facilité les communications et les flux financiers entre des milliards de personnes, parmi lesquelles se trouvent des individus qui violent les droits de l'homme en utilisant à mauvais escient les médias sociaux et d'autres outils de communication.

La lutte antiterroriste menée par l'Angola a débuté en 1999 avec l'adoption de la résolution parlementaire 25/99 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui faisait fond sur la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999. En outre, un certain nombre d'autres mesures juridiques

ont été mises en place. Je tiens à souligner que le règlement 38/10 de l'Assemblée nationale de l'Angola, adopté en 2010, approuve la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Un projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment de capitaux a été adopté en vertu de la loi 12/10, puis a été renforcé par la loi 34/11. La loi 1/12 autorise l'Angola à appliquer immédiatement les résolutions des comités des sanctions de l'ONU afin d'empêcher le terrorisme de profiter d'une quelconque forme de financement. En vertu de ces règlements, nous avons créé une cellule de renseignement financier et un comité de désignation national chargés de centraliser et de traiter toutes les informations concernant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Éliminer les sources de financement du terrorisme est sans nul doute l'arme la plus efficace. Mais pour ce faire, l'ensemble des pays et des organisations doivent consentir un énorme effort collectif. Il faut mettre en place des mécanismes efficaces qui permettent aux pays de contrôler l'origine et la destination des fonds qui circulent par les circuits internes et qui, au lieu d'être acheminés vers l'investissement et le développement, risquent d'être utilisés pour disséminer des idéologies, l'extrémisme et des objectifs politiques contraires aux droits de l'homme et à l'état de droit. Cette situation touche essentiellement les pays en développement qui se sont à peine remis des répercussions de la guerre froide.

Quoi qu'il en soit, nous devons élargir la lutte au-delà des institutions, des pays et des organisations. Chaque citoyen doit avoir le sentiment de sa responsabilité sociale et participer à titre individuel à la lutte contre ce phénomène. Dans ce contexte, il convient de renforcer les efforts menés par les pays développés en faveur de la restructuration des systèmes financiers nationaux, comme cela a été proposé lors des réunions du Groupe des Vingt, sur le modèle de la Règle Volker et de la Loi Dodd-Frank, approuvés par le Congrès des États-Unis et dont l'objectif est de protéger les institutions financières et non financières contre le danger d'une autoréglementation excessive, comme celle qui a entraîné les crises financières de 2008 et 2009.

Par ailleurs, il faut établir des mécanismes permettant à tous les citoyens d'avoir accès aux informations figurant sur les listes de sanctions de l'ONU, et d'en prendre connaissance. Qui plus est, les citoyens doivent savoir quelles sanctions vont effectivement être appliquées, comme par exemple la confiscation des capitaux, des biens et des avoirs des personnes inscrites

sur les listes. L'Angola a déjà commencé à mettre en œuvre ces mécanismes, sur la base des informations fournies par le service de renseignements financiers. Nous jugeons également important que tous les pays mettent au point et accélèrent des mécanismes de coopération juridique et de partage des connaissances sur des questions telles que l'origine et la destination des fonds, ainsi que l'application de mesures de réparation demandées par d'autres États étrangers.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Deuxième Ministre des finances de la Malaisie.

**M. Ahmad Husni Hanadzlah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres membres du Conseil, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance qui a le plein appui de la Malaisie. Je tiens à saluer la présence de mes homologues autour de la table, signe de notre détermination collective à lutter contre le fléau du terrorisme, notamment son financement. Je tiens également à remercier S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que M. Jeon Yoon Shin pour leurs exposés sur le thème du présent débat.

Je tiens à me faire l'écho des sentiments exprimés par les orateurs qui m'ont précédé quant à la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour isoler plus encore l'entité terroriste que constitue Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) du système financier international afin de réduire efficacement ses sources de financement avant de les éliminer complètement.

La Malaisie condamne énergiquement les nombreuses attaques terroristes commises récemment, notamment à Paris, à Beyrouth, au Mali et au Sinaï.

La Malaisie rejette avec force l'idéologie tordue de Daech et s'oppose sans réserve à toute tentative de sa part d'établir un lien entre son idéologie et l'islam, une religion de paix, de compassion, de modération, de justice et de tolérance envers toutes les cultures et toutes les religions.

Trop d'innocents sont victimes du terrorisme, et la communauté internationale doit faire plus. Ces attaques odieuses ne font que rappeler la nécessité pour tous les pays de rester unis et forts face au terrorisme. Nous croyons que l'ONU et d'autres instances multilatérales constituent les meilleurs outils pour mener des actions coordonnées de longue haleine. C'est sur cette base que la Malaisie appuie pleinement l'initiative de la Fédération de Russie et des États-Unis, et nous saluons l'adoption



aujourd'hui à l'unanimité de la résolution 2253 (2015), que nous avons parrainée.

La Malaisie se félicite de l'ampleur de cette nouvelle résolution qui axe davantage les activités du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban (Comité 1267 (1999)) sur la nature changeante des menaces terroristes. Cette résolution couvre tous les aspects des obligations qu'ont les États Membres de mettre en place le cadre juridique idoine pour pénaliser le financement du terrorisme et appliquer les sanctions contre ce financement au travers du processus d'inscription sur les listes et de radiation.

Au niveau national, la Malaisie a adopté un cadre global qui pénalise le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux. Au titre de la section 130N du code pénal de la Malaisie, le financement du terrorisme est passible de peines graves pouvant aller jusqu'à 30 ans d'emprisonnement. Le financement du terrorisme constitue également un délit au titre de la loi de 2001 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, contre le financement du terrorisme et contre les produits d'activités illégales.

Au mois de juin, la Malaisie a procédé à l'exercice d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI). Cet exercice a notamment mis en lumière l'attachement de la Malaisie aux normes du GAFI, y compris la solidité de notre cadre juridique et réglementaire de lutte contre le financement du terrorisme. Les lois de la Malaisie relatives à des sanctions financières ciblées contre le terrorisme sont de puissants outils qui permettent d'identifier les réseaux terroristes et de prendre des mesures pour geler leurs avoirs. Le régime de lutte contre le terrorisme est bien géré et appliqué avec force, dans une large mesure sur la base de la résolution 1267 (1999).

La Malaisie est en passe d'adopter et de mettre en œuvre les propositions énoncées dans la nouvelle résolution. Notre plan stratégique en vertu de la loi pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme prévoit des dispositions telles que la mobilisation du secteur privé sur les questions du financement du terrorisme et la mise en place des mesures nécessaires.

En Malaisie, les organismes de réglementation financière et les administrateurs chargés de contrôler le respect des règles sont en contact permanent et échangent leurs points de vue et leurs informations sur les questions de mise en œuvre des politiques de lutte

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme avec leurs homologues régionaux et internationaux. Nous travaillons sans relâche pour détecter les menaces clefs liées à Daech, y compris les tendances et les modes opératoires du financement du terrorisme, pour améliorer les techniques d'investigations et pour dispenser des formations spécialisées en matière de typologie, d'enquête ou de tout autre nouveau domaine.

La menace que représente le terrorisme international a crû avec la capacité des terroristes d'utiliser les diverses innovations technologiques de notre temps. Il est donc impératif que les États Membres se décident de toute urgence à prendre de nouvelles mesures multilatérales pour lutter contre le financement du terrorisme. Nos experts vont devoir collaborer en permanence pour relever les grands défis urgents que pose cette menace. La communauté internationale doit être très attentive aux activités de financement du terrorisme. Il faut d'urgence déployer des efforts pour appliquer la nouvelle résolution adoptée, mais aussi pour renouveler notre engagement à prendre scrupuleusement des mesures pour endiguer la menace.

En conclusion, la Malaisie se joint aux autres membres du Conseil pour exhorter tous les États Membres à continuer de prendre les mesures appropriées pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations conduisant au financement et à la commission d'actes terroristes ainsi qu'au recrutement et à l'enrôlement des individus au sein de groupes terroristes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

**M. Krivas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence d'avoir dirigé les négociations qui ont mené à l'adoption de la résolution 2253 (2015) et d'avoir organisé le présent débat fort opportun. Nous espérons que ce format novateur, avec la participation des représentants gouvernementaux en charge du dossier examiné, deviendra une pratique courante du Conseil de sécurité, qui s'emploie à avoir un effet concret. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et le Président du Groupe d'action financière de leurs exposés très instructifs.

La résolution adoptée aujourd'hui fait clairement de la lutte contre le financement des activités terroristes l'une des priorités de la lutte contre le terrorisme. Le

financement du terrorisme et les ramifications de ce dernier avec la criminalité organisée constituent un phénomène très répandu et extrêmement complexe. Nous devons préserver l'intégrité et la stabilité du système financier international, tarir les ressources à disposition des terroristes, priver ceux qui participent au financement des activités terroristes de la possibilité d'en tirer un quelconque bénéfice et, à terme, leur faire rendre des comptes.

Le blanchiment d'argent représente une part importante des fonds servant à financer le terrorisme. Aussi sommes-nous conscients du rôle important des banques et des secteurs connexes en matière de détection et de surveillance des activités de financement du terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil, notamment dans le cadre de ses résolutions 2191 (2015), 2199 (2015) et 2253 (2015), cette dernière prévoyant un vaste examen du régime de sanctions concernant Al-Qaïda. Nous saluons également le travail et les recommandations du Groupe d'action financière, qui permettent aux États Membres de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, notamment à destination de Daech, d'Al-Qaïda et des personnes et entités qui y sont associées.

En tant que membre de l'Union européenne, la Lituanie appuie le dialogue mis en place par l'Union européenne avec les partenaires régionaux et mondiaux, tels les États-Unis, le Conseil de l'Europe, le Conseil de coopération du Golfe et l'ONU, sur la question de la lutte contre le financement du terrorisme, dialogue auquel elle participe activement. L'Union européenne a pris plusieurs mesures importantes face à ce problème, notamment pour veiller au bon fonctionnement des mécanismes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, encourager la création de services de renseignement financier, etc.

Parallèlement, nous n'épargnons aucun effort pour renforcer au niveau interne le niveau de préparation de la Lituanie. Dès 2013, la Lituanie a révisé sa législation afin de mettre les mesures contre le financement et le soutien du terrorisme en pleine conformité avec ses obligations internationales, de même qu'avec les recommandations du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La Lituanie est désormais tout à fait prête pour la coopération internationale en la matière. Nos institutions se concentrent actuellement sur l'application effective de la législation telle que révisée. Pour la faire connaître, le Ministère des affaires étrangères a publié

sur son site Internet des informations détaillées sur cette nouvelle loi.

Exemple de mesure concrète prise dans le cadre de la mise en œuvre de cette législation, le directeur de notre unité de renseignement financier a publié une ordonnance contenant une liste de 50 critères relatifs au comportement des clients, à la nature et à l'origine des transactions monétaires et aux aspects géographiques. Cette ordonnance donne des directives claires aux entités concernées pour détecter les transactions suspectes et signaler les activités présumées de financement du terrorisme.

Lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme est certes une des priorités, mais nous savons aussi que le terrorisme ne sera vaincu qu'au moyen d'une stratégie globale. Cela veut dire qu'il faut dûment s'attaquer à tous les aspects sans exception, des conditions favorisant le terrorisme à l'incitation à commettre des actes terroristes, en passant par les infrastructures militaires des terroristes, les attaques à grande échelle, le flux de combattants terroristes étrangers et la fourniture d'armes et d'autres formes d'appui non financier. Nous devons rester déterminés à traduire les terroristes et leurs complices en justice et envoyer un message énergique et clair soulignant que nous ne tolérerons jamais la commission d'actes terroristes ou l'appui à de tels actes.

L'élément essentiel de tous ces efforts demeure l'engagement à long terme des États et leur coopération. Nous saluons tout particulièrement à cet égard les efforts gigantesques et admirables consentis par les pays voisins d'une zone de conflit. Mais nous n'ignorons pas que certains États n'ont pas les capacités suffisantes pour s'attaquer comme il faut à ces questions et c'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé à la communauté des donateurs et à l'ONU pour qu'elles aident à renforcer les capacités des États qui en ont besoin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande.

**M. Van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Secrétaire Lew, d'avoir convoqué cette séance qui rassemble tant de ministres des finances, et je salue le fait que vos collègues soient si nombreux dans la salle aujourd'hui. Malheureusement, le Ministre néo-zélandais des finances n'a pu se joindre à vous, Monsieur le Président,

mais il vous transmet ses salutations et vous assure de tout son appui pour le travail réalisé aujourd'hui.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech est l'une des pires menaces que nous ayons connu aux buts et principes des Nations Unies. Au fil de l'année écoulée, nous avons été les témoins horrifiés des attentats de l'EIIL et d'Al-Qaida contre des civils innocents. Cette vague a eu pour effet de semer la terreur et de renforcer l'intolérance.

Le message du Conseil de sécurité aujourd'hui à travers la résolution 2253 (2015) est simple : tous les États Membres de l'ONU doivent travailler plus activement pour faire barrage à l'EIIL, Al-Qaida et les groupes terroristes affiliés. Nous nous félicitons que la résolution adopte une approche plus globale vis-à-vis de la question de la lutte contre l'EIIL. Nous estimons indispensable lorsqu'il examine cette menace que le Conseil envisage dans sa globalité le danger que représentent ces groupes et regarde au-delà du prisme étroit du régime de sanctions, ainsi que cela a été le cas parfois, notamment pour le Comité que je préside.

C'est pourquoi nous considérons que le rapport stratégique et complet demandé au Secrétaire général dans la résolution d'aujourd'hui est un nouvel élément particulièrement important. Cela devrait permettre au Conseil d'avoir une compréhension globale lorsqu'il prend des décisions relatives à l'EIIL. Essentiellement, nous devons priver l'EIIL, Al-Qaida et leurs associés des ressources dont ils ont besoin pour mener leurs activités – l'oxygène qui alimente le feu. Plus que jamais, il est essentiel de cibler le financement du terrorisme.

Comme je l'ai indiqué précédemment en ma qualité de Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), l'EIIL génère des revenus internes et a de multiples sources de financement. Il est parfois difficile de perturber les flux de financement du terrorisme provenant de sources non traditionnelles – comme la collecte de fonds par l'intermédiaires des médias sociaux, le commerce organisé de pétrole et d'antiquités ou l'autofinancement des combattants terroristes étrangers – sans coordonner les efforts à tous les niveaux, y compris avec le secteur privé, et sans des renseignements financiers fiables. Nous devons nous attaquer à tous les flux financiers, à tout moment.

Les États Membres sont tenus de prévenir et d'ériger en infraction le financement du terrorisme. Le Groupe d'action financière (GAFI) fournit des

compétences spécialisées et un appui important dans ce domaine, dans le cadre de ce qui est aujourd'hui une norme mondiale. Par conséquent, il est inquiétant – comme le Président du GAFI nous l'a rappelé – de constater qu'il existe des lacunes dans l'efficacité juridique des régimes de certains États Membres. Nous ne parlons pas du nombre de lois promulguées ou de poursuites engagées, mais de l'efficacité globale de nos systèmes s'agissant de prévenir et de détecter le financement du terrorisme, et d'y mettre fin. Ce qu'il nous faut faire, c'est de traduire sur le plan opérationnel le régime des sanctions et les obligations énoncées dans les différents textes. Pour ce faire, nous devons faire preuve de volonté politique, établir l'ordre des priorités et mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre, le respect des obligations et le suivi.

La liste des sanctions présente d'importantes potentialités, mais qui ne sont pas réalisées. Les mesures ont été mises en place, mais il faut que tous les Membres de l'ONU fournissent les informations nécessaires en vue de l'établissement des listes. Des listes relatives à l'EIIL, à Al-Qaida et à leurs dirigeants existent, mais il faut les mettre à jour en fonction de l'évolution de la menace, comme l'indique la résolution 2249 (2015). Nous devons améliorer notre efficacité pour ce qui est de cibler ceux qui facilitent le financement et l'appui, et ils ne sont pas bien loin. Le réseau de flux de financement et de soutiens s'étend au-delà des territoires contrôlés par l'EIIL, et comprend un nombre de plus en plus élevé d'entités qui lui sont associées. La liste doit être un instrument opérationnel, et non une déclaration de politique générale. Grâce à la résolution 2253 (2015), le processus annuel de révision de la liste est désormais plus efficace, et prévoit des mesures qui incitent les États à coopérer et à rester engagés. Il est désormais possible de radier un nom de la liste si les États Membres ne fournissent pas des informations actualisées.

En sa qualité de Président, la Nouvelle-Zélande est engagée en faveur de l'ouverture et du dialogue avec l'ensemble des Membres de l'ONU, et ce, comme une fin en soi et pour promouvoir la compréhension, l'appui et la mise en œuvre. Ceci est important parce que le régime ne fonctionnera pas si les États Membres ne coopèrent pas. En tant que Président, je dois dire franchement que certains aspects du fonctionnement du régime me préoccupent. À mon avis, les règles et les pratiques du Comité peuvent compromettre l'efficacité du régime que nous voulons appliquer. S'il est vrai que le consensus peut être une force, exiger l'unanimité avant de prendre n'importe quelle mesure relativement à des questions

importantes – comme des enquêtes sur les allégations de non-respect – est une grande faiblesse. Cela politise le régime, et on peut soutenir que cela va bien au-delà des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à la prise de décisions. À notre avis, le Conseil devrait bien examiner cet aspect du régime.

Dans le cadre de nos fonctions de Président, nous privilégions le pragmatisme s'agissant des demandes de dérogation aux sanctions, comme les dépenses de base et les interdictions de voyager, et nous encourageons les Membres à y avoir recours. Par conséquent, nous notons avec satisfaction que la résolution d'aujourd'hui prévoit explicitement des dérogations aux dispositions relatives au gel des avoirs. Cela permettra d'appliquer le régime de manière pragmatique et de le renforcer plutôt que de l'affaiblir.

Le Bureau du Médiateur joue un rôle essentiel pour assurer l'efficacité du régime et l'appuyer. C'est un cas exemplaire de réussite. Son rôle est crucial pour attester que l'on satisfait aux garanties d'une procédure régulière. À l'instar d'autres acteurs, la Nouvelle-Zélande, en sa qualité de Président, a consenti beaucoup d'efforts pour garantir une transition réussie avec la nouvelle Médiatrice, M<sup>me</sup> Catherine Marchi-Uhel. Cependant, comme l'ancienne Médiatrice l'a indiqué, des lacunes persistent dans le fonctionnement du Bureau du Médiateur. Nous espérons que le Secrétariat traduira dans les faits la demande exprimée dans la résolution 2253 (2015) et prendra les dispositions nécessaires afin que le Médiateur soit à même de s'acquitter de son mandat en toute indépendance et efficacité. Nous, au Conseil, devons également veiller à ce que l'Équipe de surveillance et la Division des affaires du Conseil de sécurité disposent des ressources nécessaires pour mener à bien les tâches qui leur ont été confiées.

Nous ne devons jamais permettre que la menace que représentent l'EIL et Al-Qaida devienne la norme en continuant à répéter le même jargon onusien ou à cause de la longue distance qui sépare cette menace de la plupart de nos pays. Les atrocités commises et les privations imposées par l'EIL, Al-Qaida et les groupes qui leur sont associés sont bien réelles et nous portent tous préjudice. Le régime des sanctions est un instrument qui ne cesse d'évoluer, que nous devons mettre à jour régulièrement. La résolution 2253 (2015) vise précisément à mettre à jour et à renforcer le régime pour faire face à la menace grandissante que représente l'EIL.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Représentante permanente du Nigéria.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation des États-Unis d'avoir convoqué cette séance sans précédent qui porte sur un aspect très important du terrorisme. La présente séance, qui est la toute première du Conseil de sécurité tenue au niveau des Ministres des finances, met en exergue la volonté du Conseil d'adopter une démarche globale pour ce qui est de l'examen du financement du terrorisme. Nous saluons la présence des Ministres des finances qui participent à la présente séance et nous leur souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité. Je tiens à remercier le Secrétaire général de nous avoir fait part de son point de vue sur cette question. M. Je-Yoon Shin, Président du Groupe d'action financière (GAFI), nous a fourni des informations importantes relativement à la lutte contre le financement du terrorisme, et nous l'en remercions.

La menace terroriste ne cesse de s'étendre et de s'intensifier. Ce fléau touche de plus en plus d'États de par le monde. Les groupes terroristes ont un appétit insatiable pour les territoires. Ils revendiquent de plus en plus de territoires et se dotent même des structures administratives pour les encadrer. Ils continuent d'avoir accès à d'importantes sources de financement, qu'ils utilisent à l'appui de leurs activités déstabilisatrices.

Le cas de l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIL) illustre cette situation par excellence. Le phénomène de l'EIL représente un nouveau type d'organisation terroriste. Ce groupe finance ses activités en utilisant des revenus générés de manière illicite dans les territoires qu'il occupe. Ces fonds proviennent principalement du pillage des banques, de l'exploitation des champs de pétrole, des enlèvements contre rançon et du vol d'avoirs financiers. Ces flux financiers sont essentiels aux activités de l'EIL. Par conséquent, il est crucial de tarir ces sources de financement et la communauté internationale doit faire de cet objectif une priorité. Cela vaut également pour Al-Qaida, le Front el-Nosra, les Chabab, Boko Haram et d'autres groupes terroristes.

Ériger en infraction le financement des terroristes et des organisations terroristes et appliquer le régime de sanctions de l'ONU et les mesures multilatérales pertinentes font partie des armes les plus puissantes dont dispose la communauté internationale dans sa guerre contre le financement du terrorisme. Il faut renforcer la coopération internationale pour réprimer le financement de l'EIL et d'autres groupes terroristes. Il est essentiel d'adopter une démarche globale dans le cadre de l'état

de droit et du respect de la légalité, en respectant tous les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cela exige des mesures urgentes aux niveaux international, régional et national.

Au niveau international, le Conseil de sécurité a joué un rôle moteur dans la lutte contre le financement du terrorisme par l'entremise d'instruments tels que le régime de sanctions contre Al-Qaida et la résolution 2199 (2015). Au titre du régime de sanctions contre Al-Qaida, les États Membres de l'ONU sont tenus, entre autres choses, de geler les avoirs de l'EIIL, d'Al-Qaida et d'autres personnes et entités inscrites sur la liste. La résolution 2199 (2015) vise spécifiquement le commerce de pétrole, le commerce d'objets appartenant au patrimoine culturel, les enlèvements contre rançon et d'autres sources de financement exploitées par des groupes terroristes. Tout cela démontre l'engagement du Conseil à faire avancer la lutte contre le financement du terrorisme.

Au niveau régional, notamment en Afrique de l'Ouest, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) – une institution de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – joue un rôle clef dans les efforts déployés par les États membres de la CEDEAO pour se conformer aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Outre sa coopération avec les gouvernements, le GIABA travaille également avec des institutions financières qui opèrent dans les pays de la CEDEAO en vue de renforcer les moyens dont ils disposent pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En réponse à la menace du terrorisme, les États membres de la CEDEAO ont pris une série de mesures, promulguant notamment des lois visant à lutter contre le financement du terrorisme et en mettant en place les cadres institutionnels pertinents. Ils ont renforcé la coopération entre leurs services nationaux et avec les partenaires internationaux. Ils ont également amélioré leurs capacités en matière d'enquêtes et de poursuites.

Au niveau national, le Nigéria a promulgué une législation pour lutter contre le financement du terrorisme. En 2014, la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les banques et autres institutions financières a été adoptée. Elle a pour objectif de

fournir aux institutions financières des directives sur le respect des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément aux meilleures pratiques internationales, sous la supervision réglementaire de la Banque centrale du Nigéria. Elle habilite la Banque centrale à appliquer avec diligence des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et à veiller au respect de ses dispositions par toutes les institutions financières du pays. Outre la mise en place de ces mesures dans toutes les banques et institutions financières, cette réglementation exige des établissements financiers qu'ils signalent toutes les transactions suspectes à la Cellule de renseignement financier nigériane. Cette réglementation est conforme aux recommandations du Groupe d'action financière concernant les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

Il ne suffit pas de mettre en place des lois et des réglementations pour perturber le financement du terrorisme. Nous devons veiller à ce qu'elles soient efficaces. Nous devons également utiliser ces lois dans le cadre d'une démarche pangouvernementale qui permette d'appliquer les régimes de sanctions de l'ONU, d'identifier les risques de financement du terrorisme et de mettre au point des moyens efficaces pour détecter, perturber et décourager le financement du terrorisme et engager des poursuites contre ce phénomène. Nous devons mettre au point des mécanismes permettant de repérer, de surveiller et de contrer les services de transfert de fonds non réglementés, et de renforcer la transparence des flux financiers. La capacité de détecter, d'analyser et de partager l'information concernant les flux financiers est indispensable aux enquêtes financières.

Les services nationaux de renseignements financiers et autres autorités nationales compétentes doivent être dotés des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de ces tâches. À cette fin, il sera peut-être nécessaire de faire appel au Comité contre le terrorisme et à d'autres entités pertinentes pour renforcer les capacités en la matière. Ces entités peuvent également aider à identifier les lacunes existant au niveau des compétences des États Membres, qui réduisent leur capacité à repérer et à perturber le financement du terrorisme, et à formuler des recommandations sur la manière de les combler.

Il est essentiel que la communauté internationale mette au point une réponse harmonisée et décisive en vue de tarir les sources de financement qui soutiennent l'EIIL et d'autres groupes terroristes. C'est là un premier

pas essentiel pour les affaiblir et les vaincre. Pour ce faire, le partage de l'information, la coopération et la cohérence doivent être renforcés à tous les niveaux. À cet égard, nous pensons que la résolution 2253 (2015), qui vient d'être adoptée cet après-midi, constitue un important pas en avant et un point de départ pratique vers la réalisation de notre objectif commun.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Nigéria de sa déclaration. Les terribles violences et les milliers de morts causés par Boko Haram au Nigéria nous rappellent une fois de plus l'importance du travail que nous accomplissons ici aujourd'hui.

*Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela.*

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Jacob Lew, Secrétaire au Trésor des États-Unis, de sa présence parmi nous, et sa délégation d'avoir convoqué le présent débat sur une question aussi importante, à savoir la menace que le terrorisme et son financement font peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous remercions également, en particulier, les ministres des finances et autres hauts fonctionnaires nationaux de leur présence parmi nous cet après-midi, de même que le Secrétaire général et le Président du Groupe d'action financière, M. Je-Yoon Shin.

Mon pays tient à souligner que l'unité et les efforts conjoints de tous les membres du Conseil de sécurité ont permis l'adoption à l'unanimité de la résolution 2253 (2015). Cette dernière contient des éléments d'une importance cruciale pour faire face à ce phénomène d'envergure mondiale, tout en adaptant les outils et les mécanismes du Conseil à la menace à laquelle l'humanité est confrontée aujourd'hui, notamment les actes impitoyables de groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous prenons note du fait que le Conseil de sécurité peut s'acquitter efficacement de son mandat lorsque la volonté politique nécessaire existe. Nous espérons que cet esprit prévaudra pour que nous puissions aborder et résoudre des problèmes importants qui attendent depuis des années l'attention du Conseil.

Le Venezuela réaffirme son rejet catégorique des actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quel qu'en soit le motif, quel que soit le lieu où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs, en gardant présent à l'esprit le fait que

ces actes constituent des violations flagrantes du droit international et violent le droit à la vie. C'est pourquoi mon pays tient à exprimer sa profonde préoccupation quant à la rapidité avec laquelle ce phénomène s'est propagé, ainsi qu'aux moyens militaires et logistiques sans précédent dont disposent les terroristes opérant au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe. L'extraordinaire capacité militaire des groupes terroristes est directement liée à la déstabilisation de pays comme l'Iraq, la Libye et la Syrie à la suite d'interventions militaires, de l'ingérence étrangère et de la guerre. Il faut le dire clairement, la montée du terrorisme est le résultat, entre autres, de l'appui financier et militaire accordé aux acteurs non étatiques armés et violents, qui étaient auparavant exploités en tant qu'instruments de déstabilisation avant de devenir des groupes terroristes qui ont fusionné avec l'EIL et étendu rapidement leur emprise.

Mon pays considère comme inacceptables les souffrances et les pertes considérables en vies humaines qu'ont subies les peuples iraquien, libyen et syrien, entre autres, du fait de la propagation de la barbarie et de la violence des groupes terroristes. Il est temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour empêcher le financement et l'appui dont bénéficie le terrorisme, tout en respectant le droit international. C'est pourquoi mon pays a appuyé fermement la résolution 2199 (2015), ainsi que la résolution 2253 (2015) que nous venons d'adopter. Nous espérons que tous les États œuvreront à leur stricte application, sans exception ni politique de deux poids deux mesures.

Les récents attentats terroristes, notamment ceux commis par l'EIL, démontrent que la vulnérabilité face à ce terrible fléau et au phénomène des combattants terroristes étrangers est désormais mondiale. C'est la raison pour laquelle le rôle du Conseil sera d'une importance cruciale dans la lutte contre cette menace extraordinaire qui pèse sur l'avenir de l'humanité. Dans le même ordre d'idées, nous soulignons que, pour être efficace, la lutte contre le terrorisme et son financement exigera les efforts conjoints et résolus de la communauté internationale. À cet égard, il est important que les États assument avec sincérité le combat contre ce fléau en mettant pleinement en œuvre les dispositions contenues dans les instruments internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui interdisent le transfert d'armes, le financement, l'entraînement et l'accueil de groupes terroristes.

La lutte contre ce phénomène n'admet pas de dichotomies, car il n'y a pas de bons et de mauvais terroristes. Le terrorisme est unique, et il doit être prévenu, combattu et éliminé sans ambages. C'est pourquoi la riposte internationale à ce fléau exige une évaluation des conditions qui favorisent sa propagation dans le monde, sans que cela ne justifie la commission d'actes terroristes en quelque circonstance que ce soit, afin de mettre au point des stratégies efficaces et novatrices visant à lutter contre les discours terroristes et extrémistes, et ce afin de prévenir la radicalisation, le recrutement et la mobilisation de ressources humaines et économiques en sa faveur.

Depuis le 11 septembre 2001, nous avons grandement progressé en matière de lutte contre le financement du terrorisme, mais il est clair que cela ne suffit pas. Les groupes terroristes et les organisations criminelles ont évolué, et ils ont perfectionné leurs méthodes pour générer des revenus et les gérer. Le meilleur exemple en est la façon dont l'EIIL assure son propre financement grâce aux revenus illicites tirés des activités qu'il mène dans les territoires qu'il occupe, essentiellement l'exploitation et la vente du pétrole, le pillage des institutions bancaires, la contrebande et le commerce des biens culturels et des antiquités et les enlèvements contre rançon, entre autres. À cet égard, les activités de renseignement financier ainsi que le partage en temps utile des informations opérationnelles sont essentiels si l'on veut neutraliser et démanteler l'infrastructure financière de ces organisations terroristes, en gardant à l'esprit que mettre fin à leur financement permettra de réduire voire de stopper leurs activités criminelles. Il est indispensable que nous comprenions de quelle manière ils gèrent leurs ressources si nous voulons que notre combat contre le financement soit efficace.

Enfin, nous pensons qu'il faut que la communauté internationale continue d'œuvrer à élaborer, mettre en œuvre et renforcer des stratégies pour anéantir la capacité d'action des groupes terroristes. À cet égard, nous estimons que l'adoption d'une convention internationale contre le terrorisme viendrait compléter la panoplie d'instruments juridiques internationaux dont nous disposons déjà, en ce qu'elle contribuerait à avoir une définition qui renforcerait le consensus sur ce sujet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Tchad.

**M. Cherif** (Tchad) : Je remercie à mon tour la présidence des États-Unis d'avoir organisé la présente séance spéciale des ministres des finances du Conseil de sécurité consacrée à la lutte contre le financement du terrorisme. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon et M. Je-Yoon Shin, Président du Groupe d'action financière (GAFI), de leurs exposés.

Une lutte efficace contre toutes les formes de financement du terrorisme, notamment la levée, le transfert et l'usage de fonds et autres avoirs financiers par les terroristes exigent que les États adaptent constamment leur réponse aux techniques de plus en plus sophistiquées des terroristes en cette ère de progrès technologique et de mondialisation. À cet égard, il convient de saluer les résultats obtenus grâce aux régimes de sanctions contre Al-Qaida établi par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) du Conseil de sécurité. En effet, cet outil principal mis à la disposition du Conseil de sécurité a permis non seulement de mettre en œuvre des mesures de sanction, telles que le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes, mais aussi d'empêcher le transfert d'armes à des individus et entités inscrits sur la liste des sanctions. Nous saluons les activités du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et exprimons notre appréciation à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance pour sa précieuse assistance audit Comité dans l'application des mesures prises par le Conseil de sécurité.

La résolution 2253 (2015) que nous venons d'adopter renforce le régime des sanctions existant contre Al-Qaida et prend en compte les nouvelles dimensions de la menace terroriste liée aux activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le Tchad se félicite de cette importante nouvelle étape franchie dans la lutte contre le financement du terrorisme, en ciblant notamment le trafic illicite de pétrole et des produits pétroliers, les unités de raffinage modulaires et les matériels connexes, ainsi que les personnes et entités facilitant le voyage des combattants terroristes étrangers.

L'inscription des individus sur la liste des sanctions doit obéir à une procédure de transparence et respecter les droits de l'homme. À cet égard, nous insistons sur l'indépendance du Bureau du Médiateur et sur la nécessité de renforcer ses capacités en lui fournissant les outils et les ressources nécessaires à son fonctionnement. Nous soulignons également la nécessité

de renforcer l'indépendance de l'Équipe de surveillance. En outre, la désignation du Médiateur et des experts de l'Équipe de surveillance doit également respecter les règles de transparence et de compétence ainsi que le principe de la représentation régionale. Par ailleurs, nous attendons avec impatience les différents rapports demandés par la résolution 2253 (2015), notamment celui de l'Équipe de surveillance, en collaboration de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, sur le suivi de la mise en œuvre des résolutions 2199 (2015) et 2178 (2014), et celui du Secrétaire général sur l'action menée par l'ONU pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

Le renforcement des efforts de lutte mondiale contre le financement du terrorisme passe par la prise, et la mise en œuvre, de mesures aux plans national, régional et international. À cet égard, le Tchad fournit, dans la mesure de ses moyens, des efforts considérables pour prévenir et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À ce titre, le Tchad a mis en place l'Agence nationale d'investigation financière, et s'attelle à mettre en œuvre le règlement communautaire pertinent de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale du 4 avril 2003.

Par ailleurs, après avoir adopté sa première loi antiterroriste il y a quelques mois, le Tchad est déterminé à parachever son arsenal juridique afin de lutter plus efficacement contre toutes les formes de financement du terrorisme, conformément aux recommandations du GAFI relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive. Ces recommandations du GAFI constituent, en effet, le fondement d'une réponse coordonnée aux menaces portant atteinte à l'intégrité du système financier, et contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial. Dans cette perspective, des efforts sont en cours pour mettre en place une législation réprimant le financement du terrorisme sous toutes ses formes. Le Tchad a fortement participé aux efforts d'élaboration d'une stratégie sous-régionale de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes en Afrique centrale, et envisage de ratifier l'ensemble des 19 instruments internationaux sur le terrorisme.

L'inscription de l'EUIL sur la liste des sanctions et le changement de nom du régime de sanctions faisant désormais référence à l'EUIL, en sus d'Al-Qaïda, marque la détermination de la communauté internationale à apporter une réponse à la hauteur de la menace gravissime

que représente le terrorisme. Toutefois, nous tenons à rappeler que les appellations délibérément provocatrices que s'attribuent les organisations terroristes ne peuvent et ne sauraient être associées à aucune religion, nationalité ou civilisation. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de véhicule pour développer la haine et la peur des religions, car le terrorisme est une menace planétaire et n'épargne aucune religion ni aucune communauté.

Pour conclure, nous notons qu'il existe une panoplie d'outils et de normes pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001), 2199 (2015) et celle adoptée aujourd'hui, 2253 (2015). Par conséquent, ce qui manque c'est leur mise en œuvre effective. Tous les États sont interpellés pour agir sans délai face aux problèmes du financement du terrorisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Tchad de sa déclaration et je tiens à souligner que le peuple tchadien subit une violence terrible aux mains de Boko Haram. Quand on regarde autour de cette table, les rappels de l'importance de notre travail ne sont que trop nombreux.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

**M. Zhao Yong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative prise par la présidence des États-Unis de convoquer la présente séance et remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Président du Groupe d'action financière (GAFI), M. Je-Yoon Shin, de leurs exposés.

Actuellement, les activités terroristes internationales sont galopantes. La communauté internationale est confrontée à une forte résurgence du terrorisme, qui est désormais le problème de sécurité le plus grave et le plus urgent qu'elle doit affronter. Les forces terroristes internationales emploient des canaux très divers pour financer leurs activités, ce qui compromet la stabilité du système financier mondial. Ces dernières années, la communauté internationale s'est employée avec détermination à lutter contre le financement du terrorisme, mais un grand nombre de problèmes persistent à cet égard.

Premièrement, les sources de financement du terrorisme sont nombreuses. Les forces terroristes internationales, outre les méthodes traditionnelles que sont les donations et les vols à main armée, ont recours à d'autres filières pour récolter des fonds, notamment



l'exploitation et le commerce illicites du pétrole et d'autres ressources minérales, la contrebande de biens culturels et les enlèvements contre rançon.

Deuxièmement, le financement du terrorisme est de plus en plus discret en raison de la multiplication des moyens d'effectuer des transferts de fonds dans le monde actuel, en particulier grâce au développement rapide des systèmes de paiement électronique. Il est de plus en plus difficile d'identifier précisément les sources de financement des organisations terroristes.

Troisièmement, la coopération internationale à cet égard doit être renforcée. À l'heure actuelle, la coordination dans ce domaine est insuffisante et la politique du deux poids, deux mesures continue d'être appliquée. Certains pays continuent d'éprouver des difficultés réelles à appliquer les résolutions du Conseil et les règles du GAFI.

Quatrièmement, il faut améliorer l'efficacité de la lutte contre le financement du terrorisme. Les listes qui recensent actuellement les terroristes sont dépourvues d'informations cruciales pour identifier ces derniers, ce qui empêche les institutions financières de mettre en place une surveillance efficace.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme, la Chine estime qu'il faut mettre l'accent sur les cinq objectifs suivants. Premièrement, les principes fondamentaux de la lutte antiterroriste doivent être strictement observés. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité et tout acte de terrorisme – quels que soient le lieu et le moment où il est commis, son mobile et quels qu'en soient les auteurs – constitue un crime grave. Il n'y a pas de deux poids, deux mesures possible en matière de lutte contre le terrorisme. La lutte internationale contre le terrorisme doit être menée dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des autres normes fondamentales reconnues qui encadrent les relations internationales, et l'ONU doit jouer un rôle directeur à cet égard. C'est le principe suprême qui doit s'appliquer à la lutte contre le financement du terrorisme.

Deuxièmement, les résolutions du Conseil et les règles pertinentes du GAFI doivent être effectivement appliquées. La Chine se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2253 (2015). Tous les pays doivent respecter les dispositions de cette résolution et renforcer leurs législations nationales, créer des mécanismes adaptés et garantir l'efficacité des mesures qu'ils mettent en place. Tous les pays doivent également respecter les

règles du GAFI, à savoir renforcer la coopération en matière de surveillance financière et sanctionner les activités illégales, notamment les opérations bancaires clandestines, afin de tarir les sources de financement du terrorisme.

Troisièmement, la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme doit être renforcée face aux nouvelles tendances et à l'évolution des méthodes de financement, la communauté internationale doit mettre en place des mesures et des stratégies ciblées au niveau international. Il importe de tirer pleinement parti des avantages de l'ONU et des autres organisations internationales, notamment en créant des bases de données et des plateformes d'échange des informations à cette fin. Au niveau national, il est impératif de renforcer la coordination interdépartementale et l'analyse des informations. De leur côté, les sociétés présentes sur Internet et les fournisseurs d'accès à Internet doivent faire preuve d'autodiscipline et envisager d'adopter un code de conduite mondial dans les plus brefs délais.

Quatrièmement, il faut s'employer constamment à améliorer l'efficacité de nos efforts de lutte contre le financement du terrorisme, et la Chine espère que les pays concernés fourniront des informations détaillées lorsqu'ils demanderont l'inscription de personnes ou d'entités. Le Médiateur et les équipes de surveillance des sanctions du Conseil doivent aider les comités de sanctions à améliorer les listes actuelles.

Cinquièmement, il faut contribuer au renforcement des capacités des pays en développement, qui ont des moyens et des ressources limités pour lutter contre les menaces terroristes. La communauté internationale doit mettre l'accent sur les difficultés réelles auxquelles sont confrontés les pays en développement en matière de lutte contre le financement du terrorisme, et elle doit leur fournir une aide efficace, notamment en termes de ressources financières et de formation.

La Chine est fermement opposée à toutes les formes de terrorisme et joue un rôle important dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous renforcerons notre coopération avec la communauté internationale dans ce domaine, notamment en luttant contre le financement du terrorisme et en déployant des efforts communs aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Fédération de Russie.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la convocation de cette opportune et importante séance du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement du terrorisme.

Les conséquences de l'essor du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord se propagent bien au-delà de la région. Les récentes attaques terroristes ont montré que le monde est confronté à une menace de nature et de portée mondiales. Dans le même temps, il est clair que sa base se concentre sur les territoires de l'Iraq et de la Syrie conquis par le prétendu État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il faut mener une action déterminée et coordonnée pour faire reculer l'EIIL, et à cette fin, la communauté internationale doit élaborer un dispositif d'action clair. Nous ne pourrons éliminer ce mal absolu que si nous conjuguons nos efforts, sans appliquer deux poids, deux mesures, et que si nous bloquons totalement les sources de financement du terrorisme.

En février, à l'initiative de la Russie, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2199 (2015), qui a réaffirmé les obligations des États et en a créé de nouvelles relativement à la prévention du financement du terrorisme grâce au commerce illicite du pétrole, des ressources naturelles, des antiquités et autres. Malheureusement, les obligations énoncées dans la résolution ne sont respectées ni par tous ni partout. À cet égard, il est clair que les pays voisins de l'Iraq et de la Syrie ont une responsabilité particulière de tarir les sources de financement de l'EIIL. Force est de constater que le commerce du pétrole en provenance des territoires contrôlés par l'EIIL se poursuit. Il est organisé avec la complicité d'intermédiaires et de structures économiques qui travaillent dans l'ombre, et le pétrole est acheté en liquide par des contrebandiers dans les régions où il est extrait et raffiné. Ces contrebandiers traversent librement les frontières, entrent en contact direct avec les chefs de l'EIIL et concluent des marchés avec eux.

On estime que le montant des exportations illicites de pétrole et de gaz de l'EIIL s'élèverait à 1,5 million de dollars par jour. La majorité de ces hydrocarbures passent par la Turquie. Dans la plupart des cas, le pétrole est transporté par des camions-citernes qui traversent la frontière aux points de passage de Karkamış, Akçakale, Cilvegözü et Öncüpınar. Ces camions se comptent par

milliers, et leurs cargaisons sont transportées pour l'EIIL par différentes sociétés turques, notamment Serii, qui est basée dans la ville de Konya, et Sam Otomotiv, basée elle à Antakya. Le pétrole acheté en Turquie à l'EIIL est acheminé à la raffinerie Tüpraş, dans la ville de Batman. Mais le plus gros des hydrocarbures passe par les ports turcs situés sur la côte méditerranéenne, en particulier Ceyhan.

Grâce aux frappes aériennes menées par l'aviation russe, le volume des exportations illicites de pétrole a considérablement diminué. Toutefois, cela pousse les terroristes à rechercher d'autres sources de financement et à se tourner vers d'autres ressources naturelles, agricoles ou industrielles. Ces activités génèrent près de 700 millions de dollars par an. Par exemple, la vente des phosphates rapporte près de 250 millions de dollars à l'EIIL, la vente d'orge et de seigle 200 millions de dollars et la vente de ciment 100 millions de dollars. À cela s'ajoute le commerce des otages et des biens culturels, tandis que les dons en provenance de l'étranger continuent d'affluer.

Les bénéfices sont utilisés par l'EIIL pour acheter des armes et des munitions. Le conseil militaire suprême de l'EIIL consacre plus de 30 millions de dollars par mois à ces achats. L'achat d'armes et de munitions pour les terroristes se fait par l'intermédiaire de sociétés écrans dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Est. Depuis septembre, sous prétexte de renforcer l'opposition syrienne, des roquettes adaptées aux systèmes de lance-roquettes multiples de type Grad et des grenades pour lance-grenades portables, des armes légères et des munitions, ainsi que des pièces de rechange pour obusiers autopropulsés Gvozdika, sont ainsi entrées sur le territoire syrien contrôlé par l'EIIL. Ce qui est remarquable, c'est que la plupart de ces cargaisons d'armes sont de conception soviétique, produites en Europe de l'Est avec des licences soviétiques expirées.

Pour éliminer l'économie illicite de l'EIIL, il faut procéder à un renforcement quantitatif des mesures appliquées par les États et la communauté internationale tout entière. Un pas en avant important a été réalisé aujourd'hui. Sur l'initiative de la Russie et des États-Unis, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2253 (2015), qui vise à combattre l'EIIL et d'autres organisations terroristes en faisant obstacle à leur financement. À nos yeux, la tâche clef définie par la résolution réside dans le renforcement du régime visant à identifier et éliminer les voies servant au financement illicite de l'EIIL et des groupes associés. Les

mécanismes de surveillance et de sanctions des Nations Unies peuvent à présent s'attacher sans ambiguïté à éliminer le financement du terrorisme dans toutes ses manifestations.

Ce travail ne sera pas réalisé par les seules Nations Unies. Il est proposé également d'utiliser le potentiel du Groupe d'action financière (GAFI) en matière d'élaboration de mesures de lutte contre le financement et le blanchiment de capitaux. Quarante-cinq jours après l'adoption de la résolution 2253 (2015), le Secrétaire général publiera un rapport contenant des évaluations concrètes et franches, notamment s'agissant des sources du financement illicite de l'EIIL.

Il est important que la résolution signale que l'EIIL est la menace terroriste individuelle la plus dangereuse. C'est la raison pour laquelle sont dûment modifiés les noms de la Liste et du Comité. Les critères d'inscription sur la Liste ont été clarifiés, et les personnes physiques ou morales qui se sont rendues complices de cette organisation criminelle pourront désormais faire l'objet de sanctions. La résolution appelle les États à coordonner étroitement leurs efforts pour enquêter sur les crimes relatifs au financement de l'EIIL, d'Al-Qaida et des organisations qui leur sont associées, notamment s'agissant de l'extradition de ceux qui ont été reconnus coupables de tels actes et leurs poursuites en justice. À cet égard, un accent particulier a été mis sur la coopération avec les États dont le territoire ou la population ont été visés par des attaques terroristes.

La Fédération de Russie s'attache systématiquement et sans relâche au niveau national à lutter contre le financement du terrorisme. Le 18 novembre, par décret présidentiel, un comité interinstitutions chargé d'éliminer le financement du terrorisme a été créé. Un plan interinstitutions a été élaboré, dans le cadre duquel les services de veille financière et du maintien de l'ordre ont effectué près de 5 000 enquêtes, lesquelles ont abouti au lancement de 270 affaires pénales. Plus de 1 600 personnes physiques et morales sont soupçonnées d'avoir apporté un appui important à l'EIIL. Avec l'appui du pouvoir

législatif, des travaux sont en cours pour améliorer la législation de lutte contre le terrorisme.

Notre pays continuera de prendre des mesures déterminées pour lutter contre l'EIIL. Nous ne triompherons de ce mal qu'en faisant front commun. Comme l'a dit à maintes reprises le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, pour combattre la menace du terrorisme, il faut que la communauté internationale tout entière unisse ses forces, tout en respectant les normes du droit international et en veillant à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle charnière en la matière.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Fédération de Russie de sa déclaration et je lui présente mes condoléances pour les vies perdues dans l'attentat terroriste qui a frappé un avion civil transportant de si nombreux vacanciers.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs. Avant de lever la séance, je voudrais faire quelques observations de clôture.

La séance qui s'achève est aussi inédite qu'elle a été constructive et productive. Nous avons adopté la résolution 2253 (2015), qui va nous aider à éviter que le système financier international soit abusé et exploité par les terroristes, et nous avons fait le point sur nos activités de lutte contre le financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous avons également réaffirmé notre engagement à faire usage des mesures contenues dans la résolution adoptée ce jour, ainsi que des outils que nous affûtons depuis 14 ans pour faire du monde un endroit mieux protégé contre l'EIIL et les autres groupes terroristes. Nous devons rester unis tandis que nous progressons dans l'exécution de notre tâche avec la même détermination que celle qui a marqué nos propos aujourd'hui pour adopter la résolution 2253 (2015). Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons lutter efficacement contre la menace du terrorisme.

Je remercie le Secrétaire général et l'Ambassadrice Power d'avoir organisé la présente séance.

*La séance est levée à 17 h 25.*